



CRÉMATORIUMS  
DE FRANCE

# ANNEXE 1

**Voir plans fournis par la collectivité dans le DCE.**

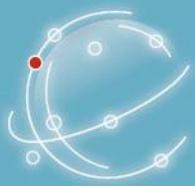
Inventaire CREMATORIUM DE NIMES		Type de biens
Espace	Description	Retour / Reprise
	Bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures	Retour
équipements de crémation	1 appareil de crémation C411 de Facultative Technologies	Retour
	1 appareil de crémation FTIII et sa table d'introduction	Retour
	1 ligne de filtration double	Retour
	1 pulvérisateur de cendres de Facultative Technologies	Retour
	3 disperseurs de cendres	Retour
	1 ringard Colinet	Retour
	2 grands ringards Facultative Technologies (1 ringard acheté en 2018 en remplacement )	Retour
	2 petits ringards	Retour
	1 armoire de transfert des cendres	Retour
	2 pinces à prothèses	Retour
	1 chariot hydraulique à pied HYGECO, avec options rouleaux porte-cercueil (pour la chambre froide et pour le chariot)	Retour
	1 chambre froide Hygeco classe M2 avec 2 cellules réfrigérées	Retour
mobilier du bureau d'accueil des familles	1 bureau ovale	Reprise
	4 fauteuils	Reprise
	1 meuble bas (2 x 7 tiroirs)	Reprise
	1 lampadaire GRANDE VESTA	Reprise
mobilier du bureau de direction	1 bureau asymétrique	Reprise
	1 fauteuil de travail (remplacé en 2018)	Reprise
	2 sièges visiteur	Reprise
	1 meuble bas	Reprise
	1 caisson sur roulettes	Reprise
	1 caisson sur roulettes	Reprise
Salle de remise des urnes	1 meuble pour présentation de l'urne et visualisation en médium teinté et verni	Reprise
	3 fauteuils d'appoint	Reprise
mobilier du salon d'attente des familles	1 tablette tactile	Reprise
	4 fauteuils carrés en rotin	Reprise
	4 fauteuils ronds en osier	Reprise
	2 tables basses rondes	Reprise
	4 appliques VESTA	Reprise
Salle de cérémonie 2	1 tablette tactile	Reprise
	1 micro	Reprise
	4 bancs en bois	Reprise
	4 sièges en bois	Reprise
	1 écran TV	Reprise
	1 ambon (intégrant le matériel audio)	Reprise
Condouloir	1 tablette pour les registres de condoléances adaptée PMR	Reprise
	2 consoles	Reprise
	1 arbre artificielle	Reprise
	1 canapé 2 places	Reprise
Mobilier et matériel de la salle de recueil	1 ambon en médium teinté et verni	Reprise
	15 bancs (remplacés en 2018)	Reprise
	7 appliques blanches	Reprise
	1 fauteuil officiant	Reprise
	1 ensemble vidéo-projecteur avec écran motorisé	Reprise
	1 caméra	Reprise
	1 mange debout (acheté en 2018 )	Reprise
Matériel hi-fi, vidéo et sonorisation de la salle de recueil	amplificateur hifi	Reprise
	1 mixette 6VS 2 MIC/LIN – 2OUT X LR SAM614 7 enceintes ECLERC TYPE AWAK 105b	Reprise
	1 lecteur multi CD YAMAHA CD C600	Reprise
	1 micro main HF SENNHEISER TYPE FW 100 1 embase micro (anti-rumble)	Reprise
	1 contrôleur multifonction audio à distance	Reprise
	1 équipement de vidéoprojection (installé en 2017)	Reprise
mobilier du salon des retrouvailles	1 linéaire de bar et de rangements en bois teinté et verni	Reprise
	5 tables hautes	Reprise
	3 suspensions GRANDE VENISE	Reprise
	4 appliques MOSTRA	Reprise
	1 jarre en bronze	Reprise
Salle d'introduction des cercueils	1 chargeur de cercueils	Reprise
	1 chariot élévateur	Reprise
	1 échelle pour accès en toiture	Reprise
	1 caméra de visualisation	Reprise
	1 mezzanine métallique pour accès au CTA	Reprise
matériel informatique et bureautique	1 ordinateur portable HP	Reprise
	1 ordinateur portable SAMSUNG	Reprise
	1 ordinateur portable CLEVO	Reprise
	2 écrans 22 pouces ACER	Reprise
	1 écran 19 pouces TFT	Reprise
	1 graveur externe SAMSUNG	Reprise
	1 imprimante multifonctions Konica C3350	Reprise
	1 imprimante couleurs monoposte Konica C3301	Reprise
	1 écran IIMAHIA (écran de visualisation salle remise des urnes)	Reprise
mobilier de la zone technique	1 meuble en mélaminé blanc	Reprise
	1 étagère métallique de rangement	Reprise
	1 étagère achetée en 2017	Reprise
AUTRES	pastilles de céramique numérotées par ordre de crémation	Reprise
	- 4 cendriers	Reprise
	- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux	Reprise

	- 8 extincteurs à incendie	Reprise
	- 2 aspirateurs eau et poussières KARCHER	Reprise
	- 5 catafalques en bois (pour la présentation des cercueils)	Reprise
	Equipements de protection individuelle pour le personnel	Reprise
Biens propres	1 logiciel de gestion CREMAGEST	Propre

**Délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium de la Ville de Nîmes**

**Annexe 3**

**Etat des lieux de sortie de la délégation précédente**



**espelia**  
Conseil pour  
la performance publique



## Extension et réhabilitation du crématorium de la Ville de Nîmes

mai 24

### Commune de NIMES



## Programme général des travaux

En partenariat avec :





# SOMMAIRE

<b>1. Présentation du projet</b>	<b>4</b>
1.1. Présentation du crématorium	4
1.2. Les grandes dates du crématorium	6
1.3. Enjeux du projet	6
<b>2. Périmètre de la concession</b>	<b>8</b>
2.1. Présentation du périmètre de la concession	8
2.2. Contraintes urbanistiques du site d'implantation	9
2.3. Contraintes du site : gestion des eaux pluviales et assainissement	10
2.4. Le règlement du PLU	11
<b>3. Volet technique</b>	<b>13</b>
3.1. Etat des lieux des installations de crémation existantes	13
3.2. Etat des lieux bâimentaire	13
<b>4. Caractéristiques des travaux à réaliser</b>	<b>15</b>
4.1. Respect des normes en vigueur	15
4.2. Intégration paysagère de qualité	15
4.3. Démarche environnementale	16
4.4. Travaux d'extension attendus	16
4.4.1. Tableau des surfaces	16
4.4.2. Orientations fonctionnelles	18
4.4.3. Impact sur le classement ERP	18
4.5. Travaux de réhabilitation attendus	19
4.6. Evaluation prévisionnelle des coûts travaux	19
<b>5. Calendrier du projet</b>	<b>20</b>
<b>6. Annexes au programme général</b>	<b>21</b>

# 1

## 1. PRÉSENTATION DU PROJET

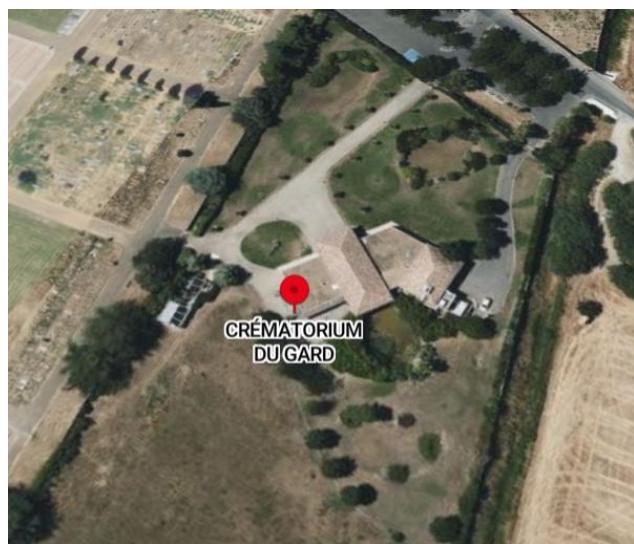
### 1.1. Présentation du crématorium

Le crématorium du Gard, sis 490 rue Max Chabaud à Nîmes, a été construit en 1998 sur la parcelle DA080 limitrophe au cimetière du Pont de Justice.

Il reçoit les familles endeuillées dans un lieu lumineux et calme, propice à la méditation et au recueillement.

Il est l'un des trois crématoriums du département du Gard avec celui de Crès à Saint-Martin-de-Valgalgues et celui de Beaucaire.

Il propose un service personnalisé dans des conditions soignées.



L'équipement constitue **un ERP de catégorie 5, de type V**. Au vu des informations disponibles, compte tenu de son classement, le crématorium n'a jamais fait l'objet d'une visite de la commission accessibilité et sécurité.

**Un diagnostic accessibilité a en revanche bien été réalisé sur l'équipement en 2016** (rapport SOCOTEC de mars 2016). Des interventions mineures étaient préconisées pour une mise en accessibilité de l'équipement à hauteur de 3500€ HT. Un agenda d'accessibilité a été programmé sur 2 ans jusqu'à fin 2017. Les travaux nécessaires ont été réalisés dans les délais fixés.

**Le crématorium de Nîmes est constitué de 3 types d'espaces :**

- « Publics » pour l'accueil des familles
- « Techniques » pour le fonctionnement général du crématorium
- « Personnel » concernant les espaces de travail et de pause

Ces 3 types d'espaces sont séparés spatialement ce qui permet un fonctionnement optimisé.

# 1

Le crématorium comporte des espaces extérieurs généreux qui participent au fonctionnement global et à sa qualité.

Les espaces « publics » pour l'accueil des familles se composent principalement :

- d'une salle de cérémonie. Cette salle de cérémonie **constitue l'un des principaux points forts expliquant l'attractivité de l'équipement auprès des familles** : grâce à sa large baie vitrée, elle dispose d'une vue très appréciée sur le bassin d'agrément de 350 m<sup>2</sup> qui contribue grandement au sentiment de sérénité des familles. Il a été récemment réhabilité par le Délégué en place (en 2023).
- d'une salle d'attente pour que les proches puissent se réunir en toute intimité de la famille avant la cérémonie
- d'un salon de retrouvailles pour partager un moment convivial à l'issue de la cérémonie
- d'une salle de remise d'urne, jouant également le rôle de salle de visualisation
- de deux pergolas de dispersion des cendres, constituant le jardin cinéraire.



Sur le plan de l'exploitation, le crématorium s'est caractérisé par :

- 2 278 crémations en 2021
- 2 334 crémations en 2022
- 2 231 crémations en 2023
- 2 185 crémations réalisées entre mars 2023 et février 2024,
  - soit 41 crémations / semaine
  - Soit 165 crémations / mois

Le crématorium de Nîmes connaît de grandes variations du nombre de crémations en fonction des mois et il doit notamment faire face à des pics de demande, auxquels il a du mal à répondre eu égard à son dimensionnement actuel. A titre d'exemple 197 crémations ont été réalisés au mois de janvier 2024, soit plus de 8 crémations / jours (samedi inclus).

Mis en service il y a 22 ans, le crématorium de Nîmes atteint aujourd’hui un seuil de saturation. Le respect des délais légaux avant crémation et le maintien d’un haut niveau de qualité de service rendu aux familles imposent aujourd’hui la mise en œuvre d’un projet d’extension.

## 1.2. Les grandes dates du crématorium

- **1996** : délibération entérinant la décision de créer un crématorium
- **2000** : délibération sur le choix du futur délégataire et entrée en vigueur du contrat pour une durée initiale de 20 ans
- **2002** : ouverture du crématorium et 1er avenant pour modifier l’identité du délégataire
- **2007** : création de la pergola de dispersion des cendres (abritant un 1<sup>er</sup> puits), objet de l’avenant n°2
- **2016** : avenant n°3 pour intégrer l’installation d’une nouvelle ligne de filtration, livrée à compter de mars 2018 (coût de 870K€ HT), et qui entraîne la prolongation du contrat pour 4 ans de plus ainsi qu’une VNC non nulle des biens de retour à l’issue de la DSP
- **2017** : travaux d’extension
- **2023** :
  - avenant n°4 introduisant le nécessaire respect des dispositions de laïcité
  - délibération relative aux modalités d’utilisation du produit financier de retraitement des résidus métalliques issus de la crémation
- **2024** : travaux prévus (annoncés par le Délégataire) sur la climatisation et le chauffage, sur les pergolas de dispersion (remplacement des galets), sur le rebriquetage d’un des fours (mise à l’arrêt pendant un mois, tout le mois d’avril 2024).
- **2025** : échéance du 1er contrat de DSP

## 1.3. Enjeux du projet

- **Permettre au crématorium de Nîmes de faire face aux pics d’activités tout en respectant les délais légaux avant crémation**
- **Maintenir le haut niveau de qualité de service rendu aux familles et le niveau de satisfaction des familles au sein d’un équipement lumineux, calme, arboré, propice à la sérénité et au recueillement des usagers endeuillés**
- **Résoudre des faiblesses fonctionnelles de l’équipement, notamment :**
  - Un sous-dimensionnement global au regard de l’activité
  - Le manque de surfaces dédiées au stockage
  - L’exiguïté de certains locaux, en particulier l’exiguïté des locaux du personnel

# 1.

- La double fonction remplie par certains locaux. Ainsi, actuellement, les fonctions de « remise d'urnes » et de « visualisation » s'effectuent dans le même local. L'objectif serait de disposer d'un local dédié par fonction, pour penser un aménagement et un dimensionnement idoines.
  - Une signalétique insuffisante
  - L'insuffisance du nombre de places de stationnement aussi bien pour les usagers que pour le personnel
- **Maintenir l'équipement dans son ensemble « au goût du jour » y compris en intégrant une réhabilitation des surfaces existantes**

# 2.

## 2. PERIMETRE DE LA CONCESSION

### 2.1. Présentation du périmètre de la concession

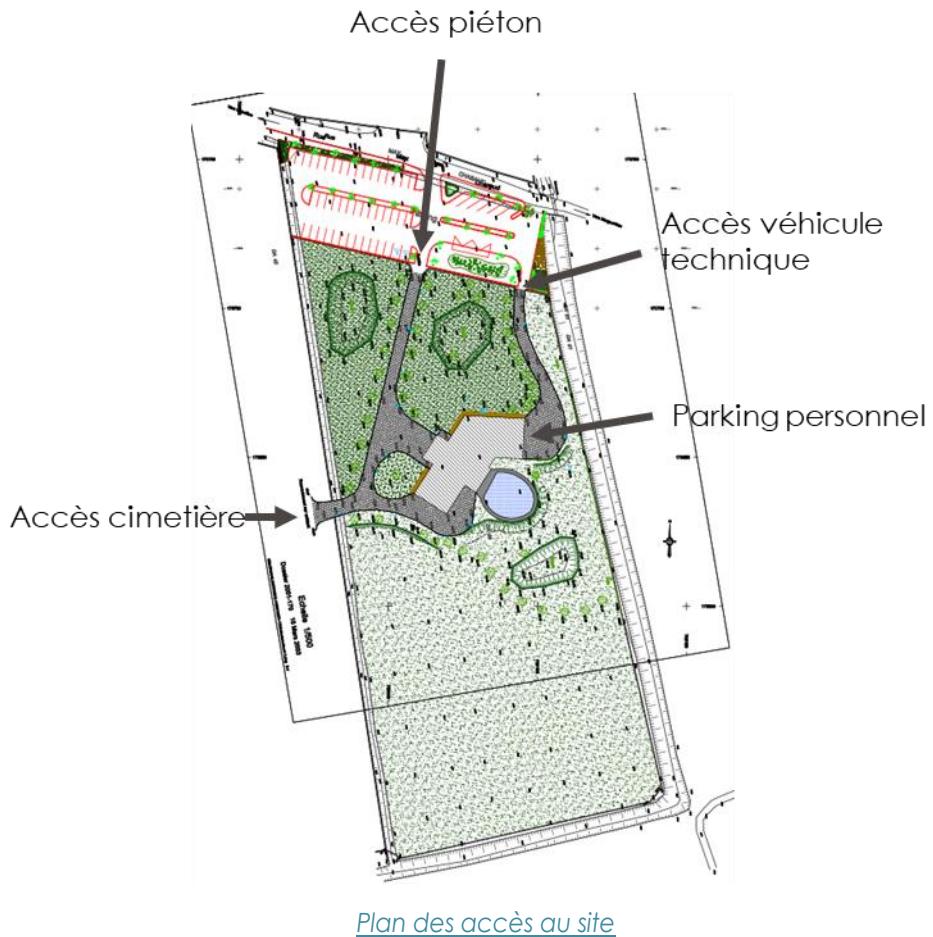
- Le crématorium s'inscrit sur la parcelle 80, section DA de la Ville de Nîmes. Il est mitoyen du cimetière municipal du Pont de Justice
- La parcelle représente une surface de 18 565 m<sup>2</sup> dont :
  - 1 887 m<sup>2</sup> à usage de parking, actuellement hors périmètre DSP, sous gestion Ville
  - 8 750 m<sup>2</sup> constituant une réserve d'espaces verts, actuellement hors périmètre DSP, sous gestion Ville
  - 7 928 m<sup>2</sup> dans le périmètre de la DSP en cours, intégrant le bâtiment, les espaces verts et bassins de rétention, les voiries et le plan d'eau
- Le renouvellement de la DSP constitue l'opportunité de modifier le périmètre mis à disposition **pour l'agrandir à toute la parcelle n°0080**



Plan parcellaire du secteur du crématorium et parcelle 0080

- Le bâtiment actuel s'implante **en milieu de parcelle** à distance du parking d'accès. Il bénéficie d'un accès lisible et d'un parking public arboré mais souvent saturé.
- Cette implantation laisse une **large part aux espaces verts et aménagements paysagers** et permet de séparer :
  - les flux véhicules des usagers et les flux piétons des usagers
  - les flux usagers et les flux techniques (personnel, intervenants extérieurs, etc.)

# 2.



## 2.2. Contraintes urbanistiques du site d'implantation

Le présent projet d'extension du crématorium de Nîmes constitue **un projet global d'aménagement** ; sa conception devra tenir compte :

- de la situation du site d'implantation et de ses caractéristiques propres,
- des projets en cours à l'échelle du secteur d'implantation,
- des orientations et principes d'implantation présentés,
- des règlements d'urbanisme, plans des risques et servitudes d'utilité publique, et de leurs évolutions escomptées,
- de l'attractivité attendue pour le crématorium,
- de l'insertion spatiale et architecturale du projet dans le site, et en particulier de son articulation harmonieuse avec son environnement en vue de préserver le caractère verdoyant et nature de cet équipement très apprécié des familles,
- de la spécificité climatique de la région,

# 2.

- plus globalement, de la volonté de conserver un équipement public de 1<sup>er</sup> plan, emblématique de la Ville de Nîmes, exemplaire en termes de conception, de réalisation, de gestion et de maintenance et exemplaire sur le plan du service funéraire rendu aux familles.

La conception de ce **projet d'extension**, tout en s'intégrant harmonieusement à son environnement dans le cadre d'une réflexion paysagère approfondie, devra marquer sa **vocation d'équipement public, emblématique du territoire**.

## 2.3. Contraintes du site : gestion des eaux pluviales et assainissement

- Le site est soumis au risque inondation et soumis au PPRI** (zonage majoritairement M-NU, aléa modéré).
- Le projet sera soumis au zonage du PPRI mais a priori **non concerné par les règles relatives à la ligne des plus hautes eaux** (car hors périmètre des 50 m autour de la ligne des plus hautes eaux), point restant toutefois à confirmer par le service urbanisme de la Métropole de Nîmes
- Au regard du PPRI, **l'aléa M-NU impacte la quasi-totalité du terrain**. Il autorise les projets d'intérêt général à la réserve suivante : Les équipements d'intérêt général, sauf les stations d'épuration, les déchetteries et les équipements techniques, sont admis sous réserve d'une étude hydraulique préalable, qui devra en définir les conséquences amont et aval et déterminer leur impact sur l'écoulement des crues, les mesures compensatoires à adopter visant à annuler leurs effets sur les crues et les conditions de leur mise en sécurité. Émargent à cette rubrique les travaux ou aménagements sur les ouvrages existants et les digues intéressant la sécurité publique, y compris la constitution de remblais destinés à une protection rapprochée des lieux densément urbanisés, démontrée par une étude hydraulique, et après obtention des autorisations réglementaires nécessaires (loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique...). Les règles des zones F-NU et TF-NU sont similaires sur ce point.

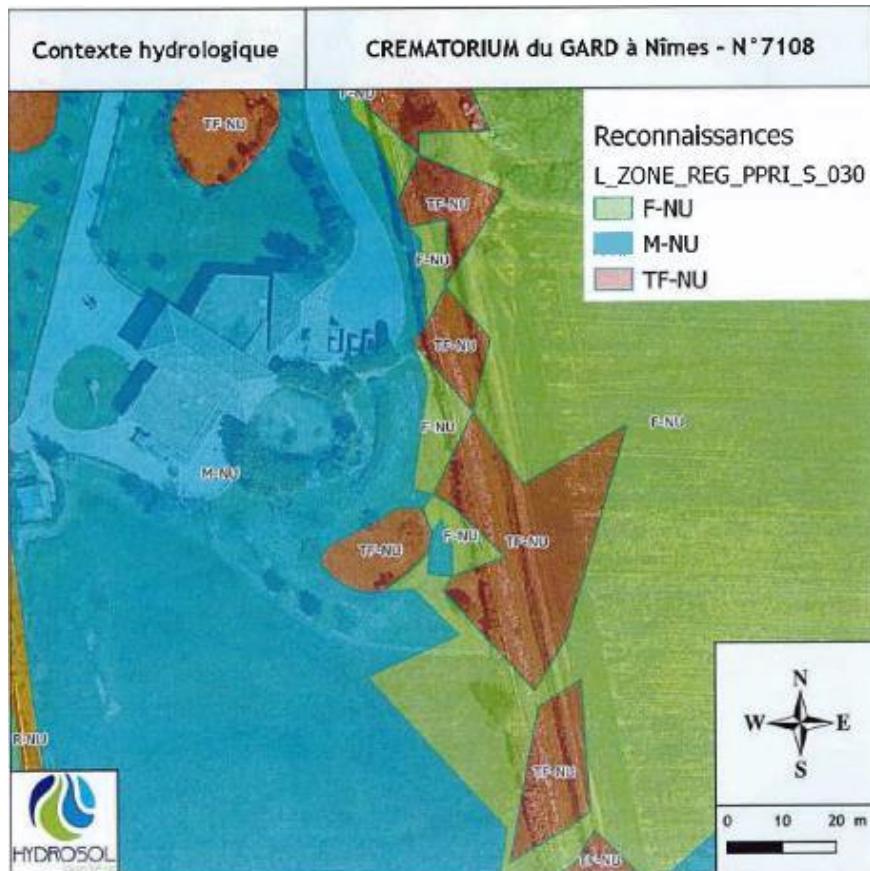
### → les candidats au projet auront la charge de l'étude hydraulique susmentionnée

- Sous réserve de l'étude hydraulique, les contraintes connues sont les suivantes :
  - TN+80 si la construction est réalisée à plus de 50m de la limite PHE (Plus Hautes Eaux connues sur chemin Haut de Grézan).
  - PHE+30 si la construction est réalisée à moins de 50m de la limite PHE.
- Le site dispose d'une fosse septique** qu'il faudrait potentiellement déplacer en fonction de l'emplacement retenu pour l'extension du crématorium. Toutefois,
  - Cette fosse a été renouvelée en 2023 (sur la base de l'étude Hydrosol en date du 31/03/2023 et de l'avis favorable avec réserves du SPANC pour la réalisation d'une installation d'assainissement non collectif)
  - Les contraintes portant sur l'implantation de la fosse sont très fortes (notamment éloignement par rapport au forage, au bassin de rétention, au bâtiment, etc.), réduisant fortement l'opportunité de déplacer cette fosse
- Le site comprend 4 bassins de rétention :**
  - 3 dans le périmètre actuel de la DSP

# 2.

- 1 sur le parking public, qui sera intégré dans le périmètre de la DSP
- Les bassins de rétention actuels ont une capacité d'au moins 345 m<sup>3</sup> (la capacité unitaire de chaque bassin n'est pas connue à ce jour).

➔ Un bassin de rétention de 100 litres/m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée sera à prévoir.



Carte des aléas du PPRI s'appliquant au site

## 2.4. Le règlement du PLU

La réglementation d'urbanisme du site d'implantation du projet est fixée par le PLU de la commune de Nîmes, exécutoire depuis le 07/07/2018 et 1ere modification approuvée le 04/11/2023.

Au titre du PLU, la parcelle n° 80 section DA est classée en zone UG. La zone UG est une zone rassemblant certaines Constructions et Installations Nécessaires aux Services Publics ou répondant à un Intérêt Collectif (C.I.N.A.S.P.I.C.).

# 2.



Extrait du Plan de zonage du PLU, relatif au futur périmètre de la DSP

Source : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

**Les candidats seront invités à consulter l'intégralité des documents d'urbanisme qui s'appliquent au futur périmètre de la DSP.**

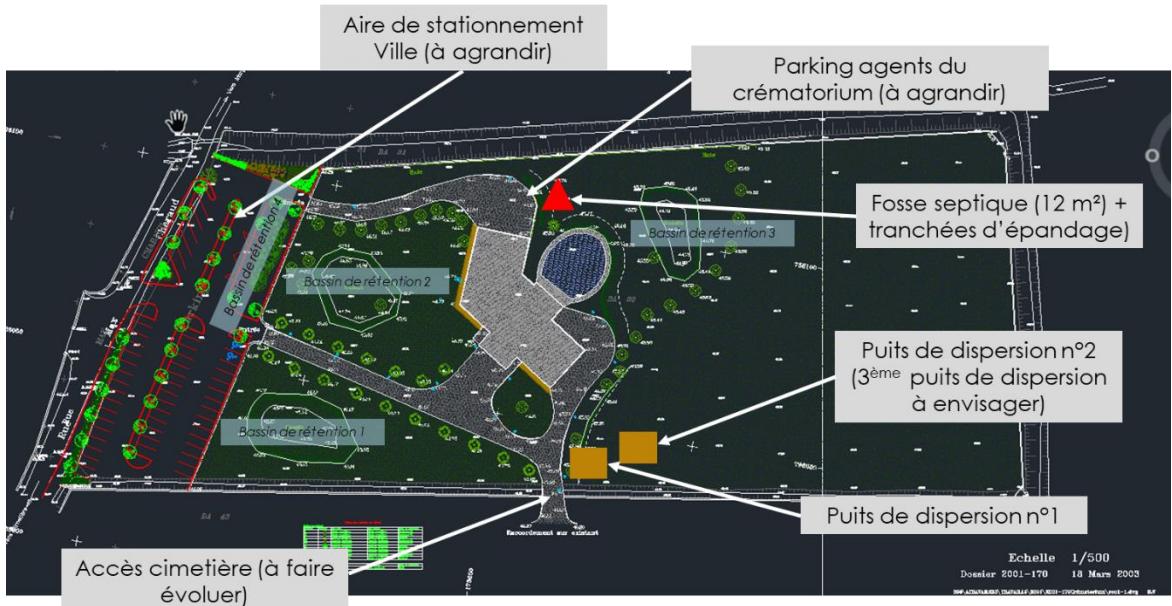


Schéma de contraintes du site

# 3.

## 3. VOLET TECHNIQUE

### 3.1. Etat des lieux des installations de crémation existantes

Le crématorium est équipé de 2 appareils de crémation :

- 1 appareil de marque Facultative Technologies (FT) Type FT III, double entrée), mis en service en 08/2017 (suite avenant N°3 du 25/10/2016 et tableau des amortissements CRA 2022), permettant l'introduction de cercueils de grandes tailles,
- 1 appareil FDI Type C411, double entrée, mis en service à une date non précisée, mais reconditionné en totalité en 03/2015 (selon tableau des amortissements CRA 2022) permettant l'introduction de cercueils de taille dite « normale »,

Il compte également :

- 2 chaudières compactes de marque FT,
- 1 filtre double de traitement des effluents atmosphériques des 2 appareils de crémation, de marque FT,
- 1 injecteur de réactif,
- 1 extracteur de fumée, l'ensemble constituant l'installation de traitement des effluents atmosphériques, mis en service en mars 2018,
- 1 table d'introduction monte et baisse, à poussoir, de marque FT, mobile en translation afin de servir les 2 appareils de crémation, mis en service à une date non précisée,
- 1 pulvériseur de cendre ultra rapide Type HSC « Hight Speed Crushing » et une hotte aspirante Type ATC pour le transfert des cendres dans l'urne remise à la famille, l'ensemble de marque FT, mis en service à une date non précisée,
- 1 cellule réfrigérée pour stockage des cercueils en attente de crémation (nombre de cases à préciser), mis en service à une date non précisée.

A noter **qu'un reconditionnement complet des réfractaires du Four C411 a été effectué en avril 2024**, après des travaux de remplacement de la sole et du mur central de la post combustion soutenant la sole en octobre 2023.

### 3.2. Etat des lieux bâimentaire

Depuis sa mise en service, le crématorium a connu les principaux travaux suivants (hors appareils de crémation) :

- 2017 : Ravalement de façade
- 2019 : remplacement de toutes les fenêtre et huisseries
- 2021 : Peinture de tout l'établissement
- 2022 : Remplacement du bassin

# 3.

- 2023 : Remplacement de la fosse septique et mise en conformité/remplacement Alarme incendie
- Le remplacement complet du système de CVC est prévu pour l'année 2024 à hauteur de 65 671 € HT.

Les locaux du crématorium présentent un bon état global d'entretien. L'état de vétusté est globalement SATISFAISANT.

L'état de vétusté par poste est le suivant :

- Clos couvert (couverture/ parois extérieures / menuiseries extérieures)  
Les toitures n'ont pas été visitées, les menuiseries extérieures sont de bonne qualité et en parfait état de fonctionnement, les murs extérieurs sont en bon état.
- Second Œuvre (sols / murs / plafonds)
  - Satisfaisant dans l'ensemble des locaux. Des signes d'usures sur les espaces les plus utilisés (poignés de portes, traces d'usure)
  - Des problèmes d'humidité dans les WC (traces à l'angle du local sanitaires Femmes)
  - Des sinistres en faux-plafond (traces de fuite, dalle abîmées) liés au système de Chauffage/Climatisation
- Electricité / réseaux divers  
L'état de vétusté est en cohérence avec l'âge des équipements. Le système de ventilation serait à améliorer. Des travaux de relamping dans la partie publique ont été réalisés en 2018 et le passage en Led a été réalisé en 2019 pour la partie privée.
- CVC (chauffage / ventilation / climatisation)  
Les travaux sont en cours pour modifier l'ensemble du système de chauffage et climatisation.

# 4.

## 4. CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX A REALISER

Il est attendu du Délégataire des travaux d'extension mais aussi de réhabilitation du crématorium conformément aux règles de l'art et aux obligations réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, le projet des candidats devra répondre aux caractéristiques suivantes :

### 4.1. Respect des normes en vigueur

Les recommandations d'hygiène et de sécurité des constructions et des équipements sont issues des articles D.2223-99 à D.2223-109 du CGCT ainsi que de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. Ces normes concernent notamment :

- Les normes d'isolement acoustique des salles de présentation visuelle, de cérémonie, de convivialité et de remise de l'urne cinéraire ;
- L'agencement des pièces de la partie technique du crématorium afin de permettre :
  - La circulation du personnel hors de la vue du public ;
  - L'accès du cercueil au crématorium en position horizontale.
- Les caractéristiques techniques du four et de la chambre de postcombustion ;
- Les prescriptions en matière de sécurité, notamment :
  - Les revêtements des murs de la partie publique (arrêté du 30 juin 1983 modifié ou norme européenne équivalente) ;
  - Les largeurs minimales des portes et des couloirs.
- Les installations de filtration des rejets mercuriels et traitement des fumées : le candidat propose un système de traitement des fumées tenant compte de la réglementation en vigueur ;
- La hauteur maximale du débouché à l'air libre de la cheminée.

### 4.2. Intégration paysagère de qualité

Le Délégant a pour objectif de conserver un équipement offrant une intégration paysagère de très grande qualité :

- Qualité architecturale du bâtiment,
- Co-visibilité avec les ouvrages à proximité,
- Aménagements végétalisés et paysagers.

# 4.

## 4.3. Démarche environnementale

Le Délégant souhaite que les travaux d'extension du crématorium soient accompagnés d'une démarche environnementale, dont les principales cibles seront :

- L'intégration harmonieuse dans l'environnement immédiat et plus particulièrement le traitement paysager nécessaire afin de limiter les nuisances sonores générées par cette activité,
- Le choix intégré des procédés et matériaux de construction, pérennité et facilité de maintenance,
- La valorisation de la chaleur fatale produite par l'équipement,
- L'énergie et le confort hygrothermique,
- Le confort acoustique,
- Le confort lumineux,
- L'efficacité énergétique des bâtiments,
- Etc.

## 4.4. Travaux d'extension attendus

### 4.4.1. Tableau des surfaces

Les travaux d'extension du crématorium intègreront à minima les locaux décrits dans le tableau des surfaces ci-dessous.

Les surfaces sont données à titre indicatif.

Les principales surfaces à créer consistent en :

- La création d'un 3<sup>ème</sup> four et d'une nouvelle ligne de filtration, ainsi que tous les locaux techniques induits ainsi que les espaces d'accès, de service et de circulation nécessaires
- La réalisation d'une 2<sup>ème</sup> salle de cérémonie, ainsi que :
  - tous les espaces d'accueil, d'attente et de recueillement des familles induits : salon d'attente, salon de convivialité, sanitaires, salle de visualisation
  - les aménagements paysagers indispensables pour maintenir l'égalité du service rendu aux familles (en particulier l'aménagement en regard de la 2<sup>nde</sup> salle de cérémonie d'un bassin d'agrément ou d'un autre aménagement paysager d'une qualité au-moins équivalente)
- l agrandissement des locaux du personnel
- l'aménagement de nouvelles aires de stationnement :
  - pour les familles et usagers, au sein d'un parking ouvert
  - pour le personnel et les intervenants extérieurs au crématorium. Le parking du personnel sera physiquement distinct du parking public et soumis à contrôle d'accès.
- La création de nouvelles surfaces dédiées au stockage (de toute nature). A titre d'exemple,

# 4.

- Le crématorium ne disposait pas initialement d'une salle de stockage des urnes. Une salle supplémentaire a donc été aménagée dans le fond de la salle d'organisation des cérémonies, venant en réduire la surface
- Un stockage d'archives a été aménagé à l'extérieur, initialement de manière provisoire (aménagement de jardin) et pourtant toujours en place. Un local archive se révèle ainsi indispensable.
- Plus globalement, le crématorium actuel pâtit d'un sous-dimensionnement global des surfaces de stockage (stock, matériels d'entretien, matériels divers, fûts, etc.)
- l'aménagement d'un 3<sup>ème</sup> puits de dispersion.
  - 2 puits de dispersion, construits sous pergola, constituent actuellement le jardin cinéraire
  - Ce jardin cinéraire ne dispose pas d'un dispositif d'accès au registre des défunts dispersés
  - Le 1<sup>er</sup>, le plus ancien, construit en 2007, est actuellement saturé
  - Le 2<sup>ème</sup>, construit en 2017, sera a priori saturé d'ici peu. Il ne pourra répondre aux besoins de 12 années supplémentaires de crémation.
  - Les familles et proches des défunts devront pouvoir accéder aux puits de dispersion sur les mêmes horaires de fonctionnement que ceux du cimetière mitoyen, à savoir 7j/7 :
    - Du 1er octobre au 31 mai : de 08h00 à 17h00
    - Du 1er juin au 30 septembre : de 08h00 à 18h00.

TABLEAU DES SURFACES			Commentaires fonctionnels
	SU (m <sup>2</sup> )	SDO	
<b>ESPACES BATIS</b>	<b>504</b>	<b>605</b>	
<b>ACCUEIL</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	
Sanitaires publics	10	12	Sanitaires H/F + PMR
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>68</b>	<b>82</b>	
Bureau administratif et de direction	14	17	Bureau du directeur de l'établissement. Potentiel de 2 postes de travail.
Office / salle de repos des agents	12	14	Espace de repos pour les agents / lieu de prise de repas
Local archives	20	24	Pour compléter les surfaces dédiées à l'archivage, insuffisantes au sein de l'équipement
Vestiaires du personnel	22	26	2 locaux séparés H/H, avec casier / lavabo / WC / douche
<b>RECEUILLEMENT PARTIE CREMATORIUM</b>	<b>285</b>	<b>342</b>	
Salon d'attente n°2	50	60	Lieu de rassemblement de la famille des proches dans l'attente de la cérémonie
Salle de cérémonie n°2	150	180	Jauge modulable si possible. Visuellement ouverte sur l'extérieur, avec vue sur un aménagement paysager
Sanitaires liés à la salle de cérémonie n°2	20	24	2 WC dont 1 PMR côté femmes / 2 WC dont 1 PMR côté hommes
Salle de remise des cendres	10	12	Lieu de remise de l'urne à l'issue de la crémation, afin de séparer les fonctions de visualisation et de remise des cendres
Salle de convivialité n°2	40	48	Eventuelle collation à l'issue de la cérémonie
Salle de visualisation n°2	15	18	Visualisation de la crémation
<b>TECHNIQUE</b>	<b>65</b>	<b>78</b>	
Auvent	30	36	Manipulation des cercueils à l'abri des intempéries et des regards
Hall d'arrivée	20	24	Espace de circulation des chariots du cercueil
Chambre froide	5	6	Box réfrigéré
Locaux technique et ménage	10	12	Pour compléter les locaux de stockage, globalement déficitaires
<b>CREMATION</b>	<b>76</b>	<b>91</b>	
Salle d'introduction	20	24	Salle d'introduction des cercueils dans le four
Salle des fours et de filtration	45	54	Local de crémation du cercueil et de transformation du corps en cendres
Local de stockage des réactifs	3	4	Stockage des réactifs nécessaires au système de filtration
Local de stockage des fûts de déchets de crémation	4	5	Stockage des déchets dangereux (en fûts)
Local conteneurs des restes ultimes	4	5	Stockage des restes ultimes (non brûlés)
<b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>			
Équipements et matériels funéraires			
<b>ESPACES EXTERIEURS</b>	<b>1 575</b>		
Cour de service	80		Accès et stationnement des véhicules des pompes funèbres
Parvis	150		Parvis devant salles d'attente, de cérémonie et de convivialité
Abords et jardins extérieurs	150		Espaces verts
3 <sup>ème</sup> puits de dispersion + borne d'accès au registre des dispersés + clôture	20		Pour répandre les cendres sur le site. + clôture du jardin cinéraire et aménagement de la borne de consultation du registre des dispersés.
Bassin d'agrément n°2	350		Dans l'hypothèse où il n'est pas possible de donner sur le bassin d'agrément n°1
Stationnements publics	750		Environ 30 places VL supplémentaires
Stationnements du personnel	75		3 places VL, dont 1 PMR supplémentaires

Tableau prévisionnel des surfaces de l'extension

# 4.

## 4.4.2. Orientations fonctionnelles

### 4.4.2.1. Espaces intérieurs

L'espace d'accueil sera particulièrement accueillant, favorisant la sérénité et l'apaisement, tout en permettant de se diriger facilement et naturellement vers l'espace de recueillement.

L'espace administratif, destiné à recevoir les familles et les proches des défunt (préparatifs et rencontres) est facilement identifiable et doit permettre le contrôle et la gestion de l'équipement.

L'espace de recueillement du crématorium sera propice au recueillement et inspirera solennité, respect, réconfort, en évitant le côté pesant du cérémonial. Les ouvertures propices à l'évasion et à la spiritualité seront favorisées (vues sur des espaces extérieurs végétalisés et apaisants, sur le ciel, etc.).

L'espace technique sera avant tout fonctionnel – notamment pour la manipulation des chariots de cercueils – et facile d'entretien.

Les locaux du personnel seront conformes à la réglementation sur les conditions de travail et comprendront donc vestiaires, sanitaires et salle du personnel.

Les candidats prêteront une attention particulière aux enjeux fonctionnels de l'équipement :

- Indépendance des circuits liés au process de crémation et des espaces d'accueil des visiteurs (famille et proches du défunt) ;
- Indépendance des circuits entre les différents groupes, dans le respect de leur intimité ;
- Capacité d'accueil des locaux cohérente avec les usages d'un tel équipement et en cohérence avec le nombre d'aires de stationnement (et vice-versa), gardant en mémoire que le parking du crématorium est régulièrement saturé.

### 4.4.2.2. Espaces extérieurs

L'accès des visiteurs aux pergolas de dispersion (espace cinéraire) devra être assuré pendant les horaires d'ouverture du cimetière mitoyen. Ces horaires sont indépendants et plus étendus que ceux du crématorium et permettent un accès 7/7 aux visiteurs.

Le projet d'extension du crématorium devra également intégrer l'installation d'un dispositif d'accès (de type borne interactive) pour les familles au registre des personnes dispersées. Ce registre doit être maintenu en accès libre tout au long des plages horaires d'ouverture, conformément à l'article L.2223-2 du CGCT.

### 4.4.3. Impact sur le classement ERP

Compte tenu des travaux d'extension attendus, l'effectif du futur crématorium dépasserait le seuil de la catégorie 5 des ERP de type V, ce qui signifie un passage en catégorie 4.

La visite de la commission sécurité et accessibilité deviendrait alors obligatoire et dès l'ouverture.

# 4.

## 4.5. Travaux de réhabilitation attendus

Outre les travaux d'extension, des travaux de réhabilitation de l'existant sont à prévoir, en particulier concernant les 3 postes suivants :

- Peinture et reprises ponctuelles dans les locaux
- Aménagements intérieurs
- Ventilation / renouvellement d'air sur les pièces humides.
- Vérification de la toiture (entretien/ maintenance)

## 4.6. Evaluation prévisionnelle des coûts travaux

Les coûts travaux du projet d'extension et de réhabilitation ont été évalués comme suit (valeur avril 2024) :

- 2.47 M€ HT pour les travaux d'extension
- De l'ordre de 55K€ HT pour les travaux de réhabilitation de l'existant.

Ces coûts travaux sont donnés à titre indicatif. Ils dépendront du parti pris architectural des candidats et des choix architecturaux, technique, fonctionnels et environnementaux qui seront réalisés par les candidats.

# 5.

## 5. CALENDRIER DU PROJET

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- Avril 2025 : entrée en vigueur de la future DSP
- 1<sup>ère</sup> année contractuelle : phase d'études de conception, dépôt du PC et sélection des entreprises travaux
- 2<sup>ème</sup> année contractuelle : phase de réalisation des travaux attendus
- Début de la 3<sup>ème</sup> année contractuelle : mise en service du 3<sup>ème</sup> four et de l'extension.

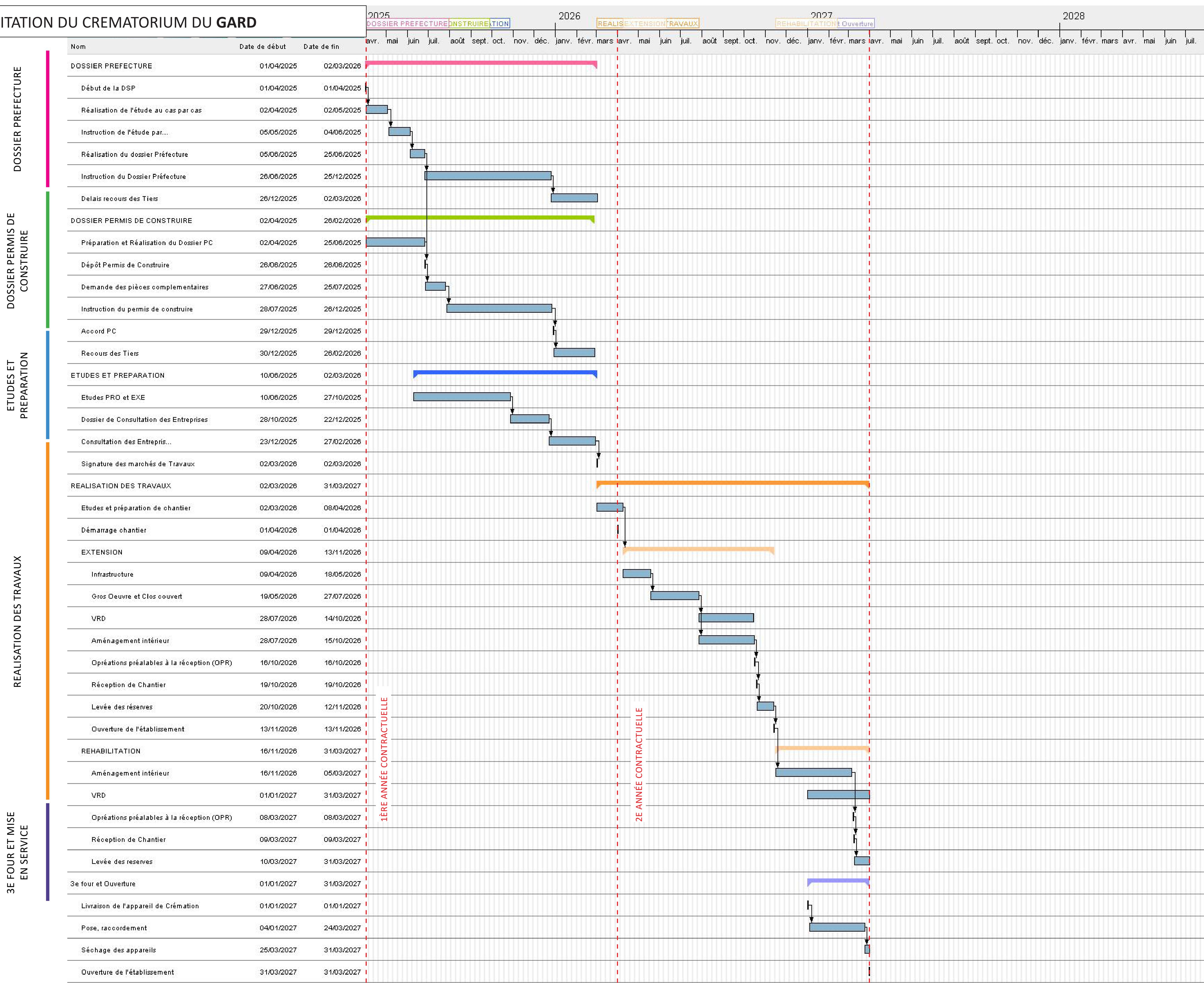
**Dans le cadre de ces travaux d'extension, mais aussi de réhabilitation, la Ville de Nîmes souhaite une minimisation de la rupture d'activités et, plus globalement, une minimisation des contraintes pour les familles et les usagers du site.**

# 6.

## 6. ANNEXES AU PROGRAMME GENERAL

- Plans de l'équipement, y compris en DWG
- Diagnostic accessibilité (2016)
- Etude sur la fosse septique
- Etude de sol (qui sera remise ultérieurement dans le cadre de la procédure)
- Règlement PPRI

# REHABILITATION DU CREMATORIUM DU GARD



# Note 3.a.

# Moyens humains



# Des moyens humains dédiés, formés et fidélisés

## Composition de l'Équipe

Lors de la reprise de l'établissement, l'équipe initiale, composée d'un responsable et de trois conseillers funéraires, sera renforcée par un conseiller funéraire supplémentaire, portant l'effectif total à 5,2 équivalents temps plein (ETP), incluant le Responsable de Secteur comptant pour 0,2 ETP. Les nouveaux recrutements seront polyvalents, capables d'animer des cérémonies et d'assurer les missions techniques.

Chaque augmentation de 400 crémations entraînera le recrutement d'un ETP supplémentaire, sans recours à des demi-ETP.

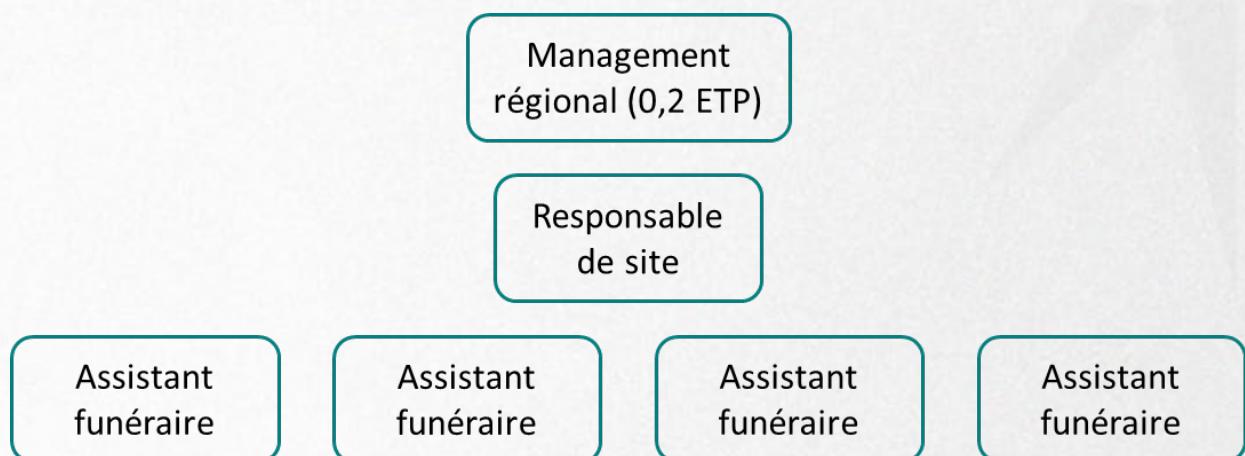
## Organigramme

L'organisation hiérarchique (sous la convention des Pompes Funèbres) au sein d'un crématorium géré par La Société des Crématoriums de France se présente comme suit :

- **Responsable (niveau 6 – Dirigeant d'agence funéraire)** : Le responsable joue un rôle central qui combine management et activités funéraires. Ses responsabilités incluent le développement des services, la supervision du personnel, et la garantie du bon fonctionnement des équipements de crémation. Il s'assure également du respect des processus et des procédures internes. Un bon niveau de culture générale est requis, et nous privilégierons la promotion interne pour ce poste dès la reprise de la direction du crématorium.
- **Assistants funéraires (niveau 4 – Conseiller funéraire)** : Les assistants funéraires sont les premiers contacts des familles endeuillées. Ils les accueillent, les informent sur les règlements en vigueur et les conseillent sur l'organisation des cérémonies. Ils orchestrent les moments de recueillement, coordonnent avec les différents intervenants (pompes funèbres, représentants du culte), et gèrent les contraintes logistiques.

Nous mettons en Annexe les définitions de fonction pour les postes ci-dessus mentionnés.

Dans le cadre du crématorium de Nîmes, l'organigramme des fonctions se présente comme suit :



## Polyvalence

Tous les membres de notre personnel, du responsable aux assistants funéraires, sont polyvalents. Ils peuvent accueillir les familles, gérer les appels téléphoniques, organiser et conduire les cérémonies, remettre les urnes, disperser les cendres, effectuer les tâches administratives, s'occuper des actes techniques de crémation, et participer au nettoyage de l'établissement. Cette polyvalence garantit un service de haute qualité et une continuité des opérations même en cas d'absence de l'un des membres de l'équipe.

## Renfort en cas d'absence

Les salariés des crématoriums de notre groupe interviennent chaque année dans d'autres établissements pour dispenser des formations et partager les bonnes pratiques, s'assurant ainsi du respect des certifications ISO 9001 et ISO 14001. Ce mode de fonctionnement permet également de garantir que chaque salarié est capable de prendre la relève en cas de besoin, comme démontré pendant la pandémie de 2020. Les méthodes standardisées incluent la personnalisation des cérémonies, la gestion des plannings, et l'organisation des remises d'urnes. Ainsi, en cas d'absence prévue (congés) ou imprévue (maladie), voire d'une suractivité temporaire nécessitant du renfort, ce sont les 180 salariés de Crématoriums de France répartis sur nos 58 établissements qui viendront prêter main forte et assurer la continuité du service public.

## Appui de la maison-mère de SCF

En complément de l'équipe sur place, les ressources du siège de Crématoriums de France assurent la gestion contractuelle, juridique, et financière de la concession. Ces services comprennent :

- Direction Générale : elle se rend régulièrement dans les établissements que nous gérons afin d'animer l'encadrement des responsables, s'entretenir avec le personnel, rencontrer les professionnels et les autorités délégantes.
- Finance et Comptabilité : outre les tâches de gestion courante de la comptabilité, sa mission est aussi d'assister les sites pour qu'ils disposent des moyens nécessaires à la gestion mais aussi de les accompagner dans le suivi des clients et de leurs créances. Ce service est également en charge de la production du rapport d'activité et les réponses à toutes les interrogations relatives à des sujets financiers au cours de l'année, notamment lors des CCSPL.
- Travaux et Maîtrise d'ouvrage en charge de superviser et d'animer les entreprises amenées à intervenir sur le bâtiment, notamment pendant le chantier de rénovation.
- Maintenance : un responsable dédié à notre activité de crémation supervise l'ensemble des opérations de maintenance courante et non courante de votre établissement et s'assurer que tous les contrôles réglementaires (ou liés à la conformité de cet établissement) sont réalisés en temps et en heure et que toute non-conformité éventuelle est levée dans les délais prévus. Notre responsable de la maintenance agit en collaboration étroite avec les équipes de Facultative Technologies afin de s'assurer de la résolution des problèmes techniques dans les plus brefs délais et sans impact sur la continuité du service public.
- Ressources Humaines : notre équipe RH intervient en support de l'équipe du crématorium afin de former en continu nos salariés, d'assurer le recrutement des nouveaux entrants, les questions relatives à la paie ou encore l'organisation des entretiens annuels.
- Informatique et Télécommunications : ce département nous permet d'éviter tout problème pouvant compromettre la continuité du service public en termes d'état des infrastructures de télécommunication (téléphone pour les réservations, système informatique tant pour les tâches administratives que pour l'animation des cérémonies – projection d'images, etc.).

### *Supervision*

Un Responsable de Secteur assurera la supervision régionale et sera l'interlocuteur principal de la collectivité. Ce poste représente 0,2 ETP.

### *Neutralité*

L'équipe du crématorium se concentre exclusivement sur la gestion du crématorium et ne participe en aucun cas aux services funéraires. Cette approche assure une parfaite neutralité vis-à-vis de tous les opérateurs funéraires, principaux usagers du crématorium.

# Politique sociale

## *Convention collective*

Tous les salariés de la Société des Crématoriums de France sont soumis à la convention collective des pompes funèbres. La convention collective des pompes funèbres en France régit les relations de travail entre les employeurs et les salariés de ce secteur, définissant les droits et obligations des deux parties. Elle est identifiée par le code IDCC 759 (brochure n° 3264) et couvre une variété de métiers comme les conseillers funéraires, les porteurs, les thanatopracteurs, les marbriers, et d'autres acteurs du domaine funéraire.

## *Actionnariat Salarié*

100 % des salariés de Crématoriums de France bénéficient d'un mécanisme d'actionnariat, leur permettant de co-détenir le groupe et assurant leur fidélité sur le long terme. L'intégralité de l'équipe de votre crématorium bénéficiera donc de ce mécanisme : les salariés de votre établissement deviendront actionnaires de Funecap Groupe, gage de leur fidélité sur le long terme.

Nous mettons en Annexe de cette note la brochure concernant l'actionnariat salarié.

## *Soutien psychologique*

Le groupe Funecap a établi un partenariat stratégique avec la société **PSYFrance** dans le but de fournir un soutien psychologique qualitatif, accessible et gratuit à l'ensemble de ses collaborateurs. Ainsi, les membres du personnel de la société dédiée du crématorium de Nîmes pourront bénéficier de ce dispositif d'accompagnement.

Vous trouverez en annexe une présentation détaillée de ce plan d'action.

## *Mobilité interne*

Dans un contexte de développement constant de ses activités, la Société des Crématoriums de France aspire à établir un ensemble de bonnes pratiques destinées à faciliter la gestion des mobilités internes au sein de l'organisation.

La **mobilité interne** s'entend comme tout changement de poste effectué par un collaborateur, que celui-ci soit une **mobilité horizontale** (changement de poste à un niveau similaire de responsabilités) ou une **mobilité verticale** (évolution vers un poste avec des responsabilités accrues). Cette mobilité peut s'opérer à l'intérieur de l'entité d'origine du collaborateur ou vers une autre entité appartenant au groupe Funecap.

L'objectif de cette démarche est d'harmoniser les processus de mobilité tout en favorisant le développement des compétences, la fidélisation des talents, et l'adaptabilité des équipes face aux défis de croissance du groupe.

Dans le cadre d'une mobilité interne impliquant un déménagement, le groupe Funecap s'engage à prendre en charge une partie des frais occasionnés pour le collaborateur. Cette contribution vise à alléger les contraintes liées à la relocalisation et à favoriser une transition fluide vers le nouveau poste.

Les modalités précises de cette mobilité interne seront détaillées dans l'annexe ajoutée à cette note.

#### *Protection de salarié isolé*

Lors de leur intervention de manutention ou de nettoyage du site, le personnel peut être amené à se blesser. Afin de prévenir tout risque concernant la santé du personnel, nous mettons en place des dispositifs PTI (Protection du Travailleur isolé) qui permettent :

- Gestion des risques sécuritaires : alarme en cas de perte de verticalité ou d'arrêt de mouvement, d'agression et d'arrachement si dragonne ;
- Appel d'assistance vers un opérateur de télésurveillance suite à un incident et guidage des services de secours ;
- Géolocalisation par GPS\* du dispositif PTI (Protection du Travailleur Isolé) ou autre dispositif en cas d'alarme.

Nous joignons en Annexe les devis pour l'installation de ce dispositif.

#### *Accord d'entreprises*

- Accord d'entreprise - mise en place de la subrogation (2019-03-26)
- Accord d'entreprise négociation annuelle (2023-12-7)
- Accord d'entreprise adaptant les modalités de négociation obligatoire relative à l'égalité pro et la qualité de vie au travail (2020-10-15)
- Accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (2023-06-26)
- Accord d'entreprise relatif au fonctionnement du CSE et aux règles de la BDÉS informatisée (2020-10-15)
- Accord collectif d'entreprise du 23/04/2021 relatif aux modalités de l'astreinte (2021-04-23)
- Accord d'entreprise relatif au forfait annuel en jours du 26 mars 2019 et son avenant relatif au forfait annuel en jours (2021-06-25)
- Accord d'entreprise sur la mise en place du télétravail (2021-09-10)
- Accord d'entreprise sur l'intéressement (2022-02-24)
- Accord d'entreprise sur la participation du 16 mars 2019 et avenant à l'accord de participation (2022-02-24)

Accord sur la pérennisation de l'Unité économique et sociale (2023-09-21)

## Formation du personnel

Tous nos collaborateurs sont formés en fonction de leur poste et de leurs responsabilités afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs missions. Pour cela, nous nous appuyons sur notre parcours de formation interne ainsi que sur Nova Formation, leader français de formation aux métiers du funéraire, basé à Montpellier et membre de Funecap Groupe depuis 2019. Nous organisons à la fois des formations obligatoires et facultatives, ces dernières ayant vocation à développer les compétences de nos salariés.

Chaque collaborateur de la société bénéficiera donc d'un parcours de formation professionnelle en adéquation exacte avec son poste, prenant en compte ses points forts, les compétences à développer et son évolution en interne. Six grands axes sont proposés aux collaborateurs et sont détaillés ci-après.

### *Formations réglementaires*

Chaque collaborateur ou futur collaborateur est préparé et accompagné au diplôme qu'il doit obtenir pour exercer le métier de Maitre de Cérémonie (niveau III) ou Assistant Funéraire (niveau IV), tel que nous l'impose la législation française en vigueur.

### *Formations Santé et Sécurité au travail*

La santé et la sécurité de nos collaborateurs ainsi que la prévention et la gestion des risques est un investissement nécessaire et important. Très réglementées, elles permettent de s'assurer que nos équipes travaillent dans les meilleures conditions possibles et qu'elles sont aptes à réagir de manière efficace en cas de nécessité vis-à-vis de leurs collègues ou du public.

- **Gestes et postures** : vise à prévenir les troubles musculosquelettiques dans le but de réduire les risques d'accidents du travail ou des maladies professionnelles (tous les 3 ans) ;
- **Equipier Première Intervention (EPI)** : vise à connaître la démarche à suivre en cas d'incendie et à mettre en oeuvre les actions à suivre (tous les ans) ;
- **Manipulation d'extincteurs** : reconnaître et utiliser les moyens d'extinction appropriés (tous les 2 ans) ;
- **SST** : vise à connaître et participer à l'organisation des secours de l'entreprise (tous les 2 ans) ;
- **BS/BE Manoeuvre** : être en mesure de réaliser des interventions élémentaires et des manœuvres en sécurité (tous les 3 ans)
- **Appareil de crémation** : formation à l'utilisation des appareils de crémation (tous les ans)
- **PCR** : connaître les fondements théoriques relatifs aux rayons ionisants afin de former les salariés exposés. Cette formation permet notamment la manipulation d'un scanner (tous les ans)

Ces formations, très ciblées, sont dispensées par des organismes de formation reconnus chacun dans leur domaine de compétences :

- Sauveteur secouriste au travail : organisme Nova Formation,
- Habilitations électriques : organisme Nova Formation,
- Incendie, évacuation et manipulation des extincteurs : organisme Nova Formation,
- Gestes et postures métiers du funéraire : organisme Nova Formation,

- Gestion et prévention des risques : formation en interne de l'ensemble des collaborateurs sur les Equipements de Protection individuelle (EPI) distribués par le fournisseur EPI ON WEB (combinaisons, masques, lunettes, gants, chaussures etc...),
- En parallèle de ces formations, nous assurerons que vos établissements soient équipés de défibrillateurs et de trousse de secours – une à l'accueil et une dans la salle technique ; le personnel sera également formé à leur utilisation.

Nous mettons en Annexe le détail des formations dispensées par Nova Formation.

#### *Formations techniques*

- La formation sur les appareils de crémation, théorique et pratique, est obligatoire et est assurée par le fabricant Facultieve Technologies aux collaborateurs concernés afin de leur permettre de connaître le fonctionnement de ces appareils (certificat à l'appui), les consignes de sécurité et d'intervention en cas de dysfonctionnement, d'incident majeur ou d'incendie ainsi que la maintenance de premier niveau.
- La salle technique est équipée de blouses, de gants spécifiques et de toutes les protections nécessaires (EPI) permettant la conduite de l'appareil de crémation et le recueil des cendres.
- La manutention des conteneurs de produits de traitement de l'unité de filtration, comme celle des conteneurs de résidus de filtration, entraîne l'obligation de tenues de travail, masques, chaussures et gants adaptés.

#### *Formation de perfectionnement au métier du funéraire*

En tant que délégataire de service public, nous avons l'obligation de répondre aux demandes de nos usagers et de suivre leur évolution sociale, ce qui implique un approfondissement des formations « typiquement funéraires » pour nos collaborateurs.

Ces formations sont indispensables à la réussite de l'accompagnement des familles et à l'organisation de cérémonies réussies :

- L'accueil des familles, que ce soit au téléphone ou en face-à-face pour les agents d'accueil
- Les différentes religions, pratiques et rites funéraires pour les Conseillers Funéraires
- Les cérémonies civiles et religieuses pour les Maitres de Cérémonie
- La psychologie du deuil pour les Maitres de Cérémonie et Conseillers Funéraires

#### *Formation communication*

Notre secteur d'activité impose un sens relationnel très fort, aussi bien vis-à-vis des familles qu'entre nos collaborateurs pour une parfaite gestion de l'accompagnement des familles, d'un point de vue administratif et organisationnel. Il est donc primordial que les échanges verbaux ou écrits soient de qualité, que ce soit au niveau de la maîtrise de la bureautique (Word, rédaction d'e-mails, Outlook) que de la communication interpersonnelle et interprofessionnelle (organisme de formation CNFCE).

## *Formation Management*

- La gestion d'un établissement et l'implication d'une équipe dans son travail découlent du positionnement et des compétences du directeur désigné.
- Ces compétences sont à actualiser régulièrement et un parcours spécifique « Manager » a été créé, en lien avec l'organisme de formation CNFCE :
  - Les fondamentaux du management – niveau 1
  - Management d'une équipe – niveau 2
  - Les fondamentaux du droit du travail – niveau 1
  - Droit social en pratique / Actualités sociales et juridiques – niveau 2
  - Optimiser sa conduite de réunion – niveau 1
  - Conduite de réunion – niveau 2
  - Savoir mener les différents entretiens (annuel d'évaluation, professionnels, de carrière) – niveau 3
  - Développer et entretenir son réseau professionnel – niveau 1 à 3
  - Coaching personnalisé : formation de pointe telle que « L'intelligence émotionnelle » – niveau 4
- Chaque formation se fait sur place pour prendre en compte les contraintes opérationnelles et avant tout assurer la continuité du service public auprès des familles. Nos formations étant liées à la réglementation française en matière de droit du travail, nous nous adapterons bien évidemment à la vôtre. Dans le cadre du projet d'amélioration continue, notre société déploie des supports de formation interne dans divers domaines afin d'accompagner nos collaborateurs dans la gestion de leur établissement. Les formations internes touchent différents domaines, tels que l'utilisation de l'outil informatique, le management, le commercial, la réglementation, etc.

Dans un souci d'amélioration continue de nos services, de partage ainsi que de transversalisation du savoir-faire de nos équipes et de nos valeurs, nous organisons aussi les évènements suivants : réunions de directeurs (deux fois par an), réunions de commission (optimisation du fonctionnement des appareils, outils médias, parcs cinéraires, ...), des déplacements de courte durée dans d'autres crématoriums fréquents et favorisés pour un partage de savoir-faire, d'expériences et de valeurs. Nous favorisons particulièrement les échanges, car ils sont sources de progression pour le personnel et évitent l'installation d'une routine. Un collaborateur peut aussi se déplacer de quelques semaines à quelques mois dans d'autres établissements pour se former à un nouveau poste

## Des programmes ambitieux d'inclusion sociale

Grâce au soutien de Funecap Groupe, Crématoriums de France propose un ensemble de mesures visant à favoriser l'inclusion sociale, à offrir des opportunités professionnelles aux personnes en difficulté, à promouvoir l'égalité des chances et à sensibiliser les collaborateurs à ces questions.

- Antenne Funecap Diem : une antenne destinée à porter des actions d'inclusion sociale et de méritocratie. Cela comprend des partenariats avec des organisations telles que l'École de la 2ème chance, Les Déterminés, WH360, Live Institute et l'armée pour favoriser l'intégration de jeunes en décrochage scolaire, de personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion, de femmes en deuxième partie de vie et de militaires en reconversion.
- Programme HOPE : ce programme est déployé régionalement pour organiser des sessions de recrutement.
- La collaboration avec des associations locales : travail conjoint avec les pôles emploi locaux pour identifier les besoins en recrutement et lancer des sessions de recrutement adaptées à chaque périmètre géographique et famille de métiers.
- Organisation RH décentralisée : nous avons mis en place une organisation RH décentralisée dotée de chargés RH formés par périmètre géographique permettant de répondre aux besoins locaux et de décliner les actions en local.
- Élargissement du Campus Funecap : notre école interne au groupe forme les collaborateurs aux métiers spécifiques et dispense des formations transversales et diplômantes/certifiantes.
- Engagement en faveur de la diversité : Crématoriums de France est signataire de la Charte Diversité, une charte de recrutement engageant l'ensemble de nos collaborateurs et prestataires est mise en place pour respecter les valeurs du Groupe.
- Mesures en faveur de l'égalité professionnelle : un accord en faveur de l'égalité hommes/femmes a été renouvelé en juin 2023 et un ambassadeur handicap indépendant est nommé pour accompagner les collaborateurs dans leurs démarches.
- Sensibilisation des collaborateurs : nous menons des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs, telles que le Challenge Streetco. Notre Direction des Achats travaille par ailleurs avec des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail).

**Annexes :**

- 3.a.1 Brochure actionnariat salarié
- 3.a.2. Nova Formation
- 3.a.3. Charte diversité SCF
- 3.a.4. Code d'Ethique SCF
- 3.a.5. Code de déontologie SCF
- 3.a..6. Moyens humains - PTI 1
- 3.a.7. Moyens humains - PTI 2
- 3.a.8. DDF Assistant Funéraire
- 3.a.9. DDF Directeur Crématorium Adjoint
- 3.a.10. DDF Directeur de Crématorium
- 3.a.11. Soutien psychologique
- 3.a.12. Charte de recrutement

# Note 3.b.

# Tenues du personnel



# Description des tenues du personnels d'exploitation

Nous n'utilisons pas d'uniformes standard. Les hommes portent un costume-cravate et les femmes un tailleur strict, toujours en couleur sombre. Ces tenues sont fournies par la société et leur nettoyage à sec est pris en charge. En salle technique, le personnel dispose de blouses, de gants et de protections nécessaires pour manipuler les équipements de crémation. Les membres du personnel portent également des badges nominatifs pour faciliter leur identification.

La manutention des conteneurs de produits de traitement et de résidus de filtration requiert des équipements spécifiques, tels que des tenues de travail, masques, chaussures, et gants adaptés.

Enfin, des dispositifs de protection des travailleurs isolés sont systématiquement installés afin d'assurer la sécurité de l'équipe du crématorium. Ils permettent de déclencher une alerte lorsqu'un salarié est victime d'un accident (chute, etc.) notamment dans les parties techniques à l'abri des regards.

Nous ferons appel à un fournisseur travaillant à partir de matière recyclée. Par ailleurs, les anciennes tenues seront transformées et recyclées en isolant thermique.

**Plan Prévisionnel de Renouvellement**

**Ajouter autant de lignes que nécessaire**

Description	Nature	Valeur unitaire de renouvellement en € HT 2024	Durée de vie en années	Nombre de remplacements sur le contrat	Montant total	Dotation annuelle (lissée sur 12 ans)	VNC en fin de contrat
Lavage, démoussage et entretien du ravalement	Murs	10 000,00 €	5	2	20 000,00 €	1 666,67 €	- €
Entretien et réparation des voiries d'accès en enrobé	Voiries	5 000,00 €	10	1	5 000,00 €	416,67 €	- €
<b>Total GER sur le gros œuvre</b>						<b>25 000,00 €</b>	
Remplacement des appareillages électriques et des luminaires en partie publique	Electricité	20 000,00 €	10	1	20 000,00 €	1 666,67 €	- €
Réfection des peintures	Peinture	25 000,00 €	10	1	25 000,00 €	2 083,33 €	- €
Réparation ou remplacement des faux plafonds	Faux-plafond	15 000,00 €	10	1	15 000,00 €	1 250,00 €	- €
<b>Total GER sur le second œuvre</b>						<b>60 000,00 €</b>	
Quote-part du contrat de maintenance en garantie totale correspondant à du GER	Equipements	38% du coût du contrat de maintenance (estimation fabricant)	n.a.	n.a.	475 322,78 €	39 610,23 €	
<b>Total GER sur les équipements de crémation</b>						<b>475 322,78 €</b>	
<b>Total des renouvellements sur le contrat</b>						<b>560 322,78 €</b>	
<b>Dotation annuelle</b>						<b>46 693,56 €</b>	

**Commentaires :**

# Note 3.f.

## Entretien



# Maintenance des équipements et du bâtiment

Concernant l'entretien du matériel et de l'équipement de crémation, notre société s'appuie sur un contrat de maintenance en garantie totale qui sera souscrit auprès de Facultative Technologies, filiale de Funecap Groupe, leader mondial dans la construction et la maintenance d'appareils de crémation.

La maintenance des appareils de crémation et des dispositifs de filtration sera intégralement assurée par leurs équipes.

Ce contrat nous permet (pour un tarif de 41€ HT par crémation) de **garantir une intervention à distance sous 60 minutes et en présentiel sous 4h00**. Cette réactivité est sans comparaison dans le milieu des gestionnaires de crématoriums et c'est l'assurance pour l'autorité délégante d'avoir en toutes circonstances un crématorium en parfait état de fonctionnement. Nous annexons à cette note l'exemple d'un tel contrat de maintenance contracté auprès de FT.

Nous vous détaillons ci-après nos engagements :

## Maintenance préventive

### Fréquence

Appareil de crémation type FTIII (DE) .....	toutes les 500 crémations
Filtration dédiée .....	toutes les 500 crémations

### Temps de travail sur site (pour une maintenance complète de 35 heures)

Appareil de crémation + refroidisseur.....	lundi et mardi (appareil arrêté) – 15 heures
Filtration dédiée .....	mercredi, jeudi et vendredi – 20 heures

### Liste des tâches

Appareil de crémation.....	61 points de contrôle
Filtration .....	59 points de contrôle

### Dépannage à distance

Le constructeur peut prendre à distance le contrôle de l'installation pour :

- Effectuer un diagnostic de l'installation
- Accompagner l'opérateur du four en cas de cercueil hors normes ;
- Procéder à des modifications de paramètres le cas échéant ;
- S'enquérir des messages d'erreurs pour analyses des problèmes rencontrés.

L'outil de supervision embarqué permettra d'éditer le reporting des consommations énergétiques analysées en :

- Consommations de préchauffage

- Consommations de crémations
- Consommations d'attente

## Maintenance curative

### Dépannages

Téléphonie .....	immédiat
Télémaintenance .....	< 1 heure
Panne bloquante .....	dépannage sur site < $\frac{1}{2}$ journée
Panne non bloquante .....	dépannage sur site < 48 heures

## L'indispensable continuité du service public

Le crématorium accueille principalement 2 types de prestations :

- La capacité à réaliser des crémations (technique)
- L'organisation de cérémonies (accueil des familles)

Sur la durée de la concession, des arrêts techniques seront à prévoir.

Certains d'entre eux seront planifiés (rebriquetage de l'intérieur d'un appareil de crémation) et d'autres seront subis (panne non prévue sur un équipement technique, un défaut d'alimentation en électricité en raison de sources extérieures à l'établissement, etc.).

En cas d'indisponibilité des 3 équipements techniques simultanément (ce qui est fortement improbable) la procédure suivante sera mise en place :

- L'autorité délégante et les opérateurs seront prévenues des dates d'indisponibilité (ou immédiatement prévues par téléphone et mail si la panne est subie)
- Les crémations seront redirigées et réalisées par le crématorium le plus proche
- Les coûts de transport seront pris en charge par La Société des Crématoriums de France et le coût de la crémation sera celui en vigueur dans l'établissement où la crémation aura lieu
- Votre crématorium restera ouvert et l'équipe restera présente pendant toute la durée de l'interruption
- Votre établissement conservera sa capacité à accueillir les familles pour des cérémonies

Concrètement, les familles seront prévenues par leur opérateur de l'incapacité du crématorium à réaliser la crémation du défunt sur votre établissement. Il leur sera indiqué que le crématorium les accueillera pour des cérémonies, organisées par l'opérateur lui-même ou par l'équipe du crématorium qui demeurera présente pour accueillir la famille et animer ces cérémonies le temps de l'interruption.

La crémation aura lieu dans un crématorium voisin et notre équipe se chargera de récupérer les cendres à l'issue de la crémation afin de pouvoir les restituer à la famille dans le même crématorium que celui dans

lequel la cérémonie aura eu lieu. Ce dispositif imposera la remise des urnes en différé : l'après-midi pour une crémation ayant eu lieu le matin ou le lendemain pour une crémation ayant eu lieu l'après-midi.

Les familles pourront bien entendu se rendre dans le crématorium voisin pour récupérer elles-mêmes les cendres.

Cette organisation a été mise en place récemment à Troyes et Auxerre lors de rebriquetages, opérations de maintenance indispensables. Aucune réclamation de familles ne nous a été adressée pendant cette interruption de plusieurs semaines.

## Maintenance des locaux et des espaces

Nous effectuons différents types de maintenance en fonction des équipements du site, il peut s'agir notamment des maintenances des :

- **Fontaines à eaux** : nous avons un contrat d'entretien national avec une entreprise spécialisée qui effectue une maintenance annuelle sur chacun de nos établissements. (Contrôle – nettoyage soigné – détartrage – désinfection du circuit eau).
- **Portes et portails automatiques** : Ces portes et portails font l'objet d'une visite de contrôle semestrielle qui est réglementaire, s'ils sont motorisés.
- **Extincteurs** : Une visite annuelle est assurée par une société spécialisée dans le cadre d'un contrat national. Nous demandons aussi que lors de cette visite, il soit réalisé une formation de rappel à l'utilisation des différents types d'extincteurs en fonction des différents types de feu et auprès de chaque collaborateur.
- **Chaussages, CTA, (climatisations)** : La maintenance est assurée par une entreprise locale avec laquelle nous souscrivons un contrat d'entretien. Un contrôle réglementaire est également effectué tous les ans par le bureau de contrôle habilité.
- **Matériels informatiques** : Les maintenances sont réalisées en grande partie en interne par notre administrateur réseau et informatique. Il gère l'ensemble de la téléphonie, les systèmes d'alarme, le matériel audio et vidéo ainsi que les équipements informatiques. Les sociétés extérieures sont donc mandatées selon les besoins. Dans ce domaine, les matériels ont une durée de vie courte et sont très régulièrement changés par des équipements neufs plus récents.
- **Réseaux enterrés EU, EP et tampons** : un marché avec une entreprise locale sera mis en place pour un contrôle et un curage périodique.
- **Installations électriques** : Une visite périodique par un organisme agréé est organisée pour les contrôles réglementaires.

## Les procédures de suivi

Chaque contrat d'entretien et de maintenance fera l'objet d'un cahier des charges reprenant les opérations demandées, les moyens pour les réaliser et les résultats attendus. La conclusion des contrats d'entretien et tout changement d'intervenant généreront systématiquement :

- Une visite de présentation des lieux, des installations, avec délimitation des zones d'entretien à réaliser.
- Une information sur les mesures de prévention, les consignes de sécurité et la mise à disposition du document d'identification des risques de l'établissement.

Les intervenants devront compléter une fiche d'intervention dont la fréquence dépendra de la prestation (exemple : société de vitrerie, un bon d'intervention à chaque nettoyage). Pour les sociétés intervenant en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, un cahier d'échange sera à disposition des intervenants en cas de besoin ou de remarque particulière. Il sera pris garde de ne pas permettre l'accès à certains locaux (salle de conservation des urnes, salle technique – organigramme précis des clefs).

Le responsable de l'établissement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution des missions des prestataires. En cas de défaillance et de non-respect de l'obligation de résultat telle que définie dans le cahier des charges, des mesures devront être définies avec la société mandatée pour y remédier. Nous communiquerons annuellement à la collectivité la liste des contrats en cours pour l'entretien et la maintenance des locaux.

Au-delà des entretiens et maintenances cités précédemment, le crématorium fera l'objet de l'ensemble des contrôles réglementaires nécessaires à l'exploitation (installation électrique et gaz, conformité du bâtiment, contrôle des rejets de fumée...) et les rapports seront communiqués à la collectivité. Le suivi de ces contrôles est assuré par les services techniques et administratifs de notre siège qui se chargent de fixer les dates d'intervention sur nos différents établissements en fonction des échéances et qui analysent les rapports.

Outre les différentes opérations d'entretien et de maintenance courantes, nous avons prévu un programme de Gros Entretien et Renouvellement (GER) du bâtiment et de ses équipements sur la durée de la délégation détaillé dans la partie technique de notre offre, dont le détail est compris dans l'annexe financière.

**Dans le CEP, le contrat de maintenance en garantie totale que nous souscrirons avec FT s'élève à 41€ HT par crémation :**

- **62% de ce montant correspond à de la maintenance récurrente et figure dans les charges d'exploitation du CEP (soit environ 24€ HT par crémation)**
- **38% de ce montant correspond à des opérations de maintenance non-récurrente et des opérations de renouvellement des équipements, du type sole ou rebriquetage. Ces éléments sont bien évidemment intégrés dans le contrat de maintenance. Ils apparaissent dans le GER puisqu'ils constituent des opérations de renouvellement (soit environ 14€ HT par crémation)**

**La répartition entre maintenance courante et GER nous a été communiquée par le fabricant du matériel de crémation.**

Nous joignons en annexe de cette note le planning prévisionnel GER.

# Fonctionnement des travaux en site occupé

Le plan de phasage des travaux a été étudié pour permettre la continuité d'exploitation durant toute la durée des travaux. Nous mettrons en place les mesures suivantes pour assurer la continuité du service public afin de garantir un service de qualité aux familles et une bonne condition de travail au personnel lors des travaux de rénovations :

## *Maintien des services aux familles*

- Accessibilité et stationnement : toutes les places de parking seront maintenues accessibles durant la phase d'extension ;
- Espaces d'accueil et de cérémonie : les espaces suivants resteront ouverts et opérationnels : hall d'accueil, salle de cérémonie existante, espace de convivialité, local de remise des urnes et sanitaires du public ;
- Accessibilité PMR : l'accès pour les personnes à mobilité réduite sera soigneusement préservé tout au long des travaux d'extension.

## *Continuité pendant les rénovations*

- Opérations de crémation : durant le remplacement des équipements de crémations et les rénovations prévues ; une ligne de crémation ainsi que toutes les salles nécessaires pour une prestation qualitative (cérémonie, convivialité, ect.) seront disponibles, assurant ainsi la continuité et l'excellence du service public ;
- Espaces de travail : les bureaux, sanitaires du personnel, coin détente, et local de stockage des urnes resteront accessibles et fonctionnels pour le personnel ;
- Accès technique : l'accès au site pour le personnel et les prestataires se fera par des voies dédiées et sécurisées, distinctes des zones de chantier.

## *Sécurité et conditions de travail*

- Sécurisation du chantier : la zone de chantier sera délimitée et sécurisée pour éviter tout risque d'intrusion. Seules les personnes autorisées par la maîtrise d'ouvrage pourront y accéder ;
- Communication et information : un plan de communication sera mis en place pour informer régulièrement les familles, les professionnels et le personnel sur l'avancement des travaux et les éventuelles modifications temporaires des accès ou services.

## *Réduction des nuisances*

Les travaux seront réalisés dans le respect des conditions de confort des utilisateurs. Les nuisances sonores et poussiéreuses seront minimisées, avec les travaux bruyants programmés en dehors des heures de crémation et, si possible, durant les jours de faible affluence.

## *Anticipation des travaux d'extension*

La planification des extensions prendra en considération les besoins de la collectivité et la demande croissante. Les phases de travaux seront organisées de manière à réduire au maximum l'impact sur le fonctionnement quotidien du crématorium.

## Les commissions de sécurité

Composées de techniciens, d'experts et d'officiers sapeurs-pompiers, les commissions de sécurité permettent de s'assurer les mesures édictées par le Code de la Construction et de l'habitation et le Règlement de sécurité sont respectés :

- **Conformité aux règles de sécurité** : Le bon fonctionnement des appareils de secours contre l'incendie ainsi que des appareils d'éclairage de sécurité.
- **Évacuation des personnes en situation de handicap** : Application des dispositions pour garantir la sécurité et l'accessibilité de toutes les personnes, notamment celles en situation de handicap.
- **Contrôle des vérifications obligatoires** : La commission vérifie que les contrôles réglementaires ont bien été effectués et que les Procès-Verbaux (PV) et Comptes-Rendus (CR) sont disponibles.

À l'issue des visites, un PV de la commission de sécurité est rédigé et il peut prendre trois formes selon la situation du crématorium :

1. **Avis favorable** : Si la commission estime que les normes sont respectées, l'établissement peut ouvrir ou poursuivre son activité.
2. **Avis favorable avec réserves** : Des réserves mineures peuvent être émises, qui n'affectent pas la sécurité immédiate mais qui devront être levées dans un délai imparti. Cela peut concerter des points mineurs tels que le remplacement d'une ampoule.
3. **Avis défavorable avec réserves** : Des réserves majeures, comme des issues de secours encombrées ou des équipements de sécurité dysfonctionnels, peuvent entraîner une suspension de l'activité jusqu'à la levée des réserves. En cas de non-conformité prolongée, une fermeture administrative pourrait être prononcée par la mairie.

Dans le cadre de la gestion du crématorium, nous proposons de mettre en place une série de mesures proactives pour garantir la conformité continue aux réglementations en vigueur incluant : (i) **Maintenance préventive régulière des équipements de sécurité** (systèmes d'alarme incendie et de désenfumage, installation de gaz, d'électricité, portes automatiques, ascenseurs,...), (ii) **Formation continue du personnel** pour répondre efficacement en cas d'incident et (iii) **Audit interne semestriel** pour s'assurer que toutes les normes en matière de sécurité incendie et d'évacuation sont respectées.

**Délégation de service public pour la gestion du CREMATORIUM**

**Ville de Nîmes**

Les candidats sont invités à compléter les onglets du présent fichier Excel à l'appui de leur offre.

Ces éléments ont vocation à être intégrés dans le corps du contrat ou en tant qu'annexe au contrat.

Les candidats doivent remettre ce fichier Excel complété sous format informatique.

Une zone de commentaire est prévue dans chaque onglet en tant que de besoin.

Plan d'investissement	€ HT valeur 2024	Durée d'amortissement	Amortissement annuel	VNC fin de contrat
<b>A- TRAVAUX</b>	<b>2 109 600.00 €</b>		<b>186 136.36 €</b>	- €
CHARPENTE	- €	11 ans	- €	- €
CLOTURE	4 300.00 €	11 ans	390.91 €	- €
COUVERTURE	33 100.00 €	11 ans	3 009.09 €	- €
CVC	202 200.00 €	11 ans	18 381.82 €	- €
DEMOLITION CURAGE	- €			
ELECTRICITE	70 100.00 €	11 ans	6 372.73 €	- €
ETANCHEITE	62 100.00 €			
GROS ŒUVRE	313 900.00 €	11 ans	28 536.36 €	- €
MENUI EXT	105 400.00 €	11 ans	9 581.82 €	- €
MENUIS INT	69 900.00 €	11 ans	6 354.55 €	- €
PEINTURE	53 400.00 €	11 ans	4 854.55 €	- €
PLATRERIE / FAUX PLAFOND	120 600.00 €	11 ans	10 963.64 €	- €
PLOMBERIE	24 300.00 €	11 ans	2 209.09 €	- €
RAVALEMENT / BARDAGE	23 200.00 €	11 ans	2 109.09 €	- €
SOLS	36 700.00 €	11 ans	3 336.36 €	- €
SERRURERIE	21 600.00 €	11 ans	1 963.64 €	- €
TCE	- €	11 ans	- €	- €
RENOVATION EXISTANT	483 100.00 €	11 ans	43 918.18 €	- €
PHASAGE	- €	11 ans	- €	- €
VRD Voirie	240 350.40 €	11 ans	21 850.04 €	- €
VRD Terrassements	100 600.00 €	11 ans	9 145.45 €	- €
VRD Réseaux	32 100.00 €	11 ans	2 918.18 €	- €
VRD Espaces extérieurs	33 469.60 €	11 ans	3 042.69 €	- €
VRD Jardin cinéraire (puit + abris)	79 180.00 €	11 ans	7 198.18 €	- €
<b>B- EQUIPEMENTS ET MATERIEL</b>	<b>1 477 157.47 €</b>	<b>11</b>	<b>134 287.04 €</b>	- €
<b>C - HONORAIRES ET FRAIS DIVERS</b>	<b>422 121.60 €</b>	<b>10</b>	<b>42 212.16 €</b>	- €
1- Frais d'étude	159 495.20 €	10 ans	15 949.52 €	
2- Honoraires (MOE, SPS...)	193 716.00 €	10 ans	19 371.60 €	
3- Conformité	750.00 €	10 ans	75.00 €	
4- Impôts et taxes	31 800.00 €	10 ans	3 180.00 €	
5- Publication/Impression/Graphiste	12 100.00 €	10 ans	1 210.00 €	
6- Assurances	24 260.40 €	10 ans	2 426.04 €	
<b>D - DROITS D'ENTREE</b>	<b>168 120.00 €</b>	<b>11</b>	<b>15 283.64 €</b>	- €
<b>TOTAL COUT D'OPERATION HT</b>	<b>4 176 999.07 €</b>		<b>377 919.20 €</b>	- €
<b>TOTAL COUT D'OPERATION TTC</b>	<b>5 012 398.88 €</b>			- €

Plan de financement	€ HT 2024
<b>A- FONDS PROPRES</b>	
Montant apporté en fonds propres	1 670 799.63 €
Taux de rémunération des fonds propres	2.06%
<b>B- EMPRUNTS</b>	
Montant emprunté	2 506 199.44 €
Durée d'emprunt (années)	11
Taux d'emprunt	5.00%



Crématorium du Gard

Tarifs 2025	Euros H.T.	Euros T.T.C.
<b>A- Prestations minimum du service public</b>		
Crémation adulte	540.83 €	649.00 €
Indigent gratuit dans la limite de 10% des crémations effectuées à titre onéreux	Gratuit	Gratuit
Enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur inférieure à 1 mètre	185.71 €	222.85 €
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur entre 1 m et 1m50	210.76 €	252.91 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de 1,60 m de longueur et plus	540.83 €	649.00 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur entre 90 cm et 1m60	312.38 €	374.86 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur inférieur à 90 cm	156.18 €	187.42 €
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes dans la limite de 10 reliquaires par an Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maxi 90 cm	Gratuit	Gratuit
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes à partir du 11ème reliquaire par an Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maxi 90 cm	246.74 €	296.09 €
Crémation de relève collective de cimetière à la demande d'une commune à l'extérieur de Nîmes Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	540.83 €	649.00 €
<b>B- Autres prestations du service public</b>		
Accueil (personnel et portage)	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	0.00 €	0.00 €
Supplément pour le samedi après-midi	0.00 €	0.00 €
Location de case réfrigérée 24 h	24.95 €	29.94 €
Salon des retrouvailles pour une durée de 45 min à 1h (avec cérémonie)	0.00 €	0.00 €
Salon des retrouvailles pour une durée de 45 min à 1h (sans cérémonie)	50.09 €	60.11 €
<b>C- Prestations et matériels facultatifs pour moments de recueillement personnalisés</b>		
Location grande salle *	132.50 €	159.00 €
Emploi de la sonorisation seule	0.00 €	0.00 €
Programme musical seul	0.00 €	0.00 €
<b>D- Jardin du Souvenir</b>		
Dispersion des cendres à la pergola de dispersion	76.10 €	91.32 €
Ouverture et fermeture de case de columbarium	94.48 €	113.38 €
Enfouissement	108.92 €	130.70 €

\* Ce tarif comprend la mise à disposition gratuite du personnel pour la préparation, l'organisation et l'accompagnement du moment de recueillement

Compte d'Exploitation Prévisionnel													
Le CEP est complété en euros HT et en euros constants.													
Année	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6	Exercice 7	Exercice 8	Exercice 9	Exercice 10	Exercice 11	Exercice 12	Moyenne
Chiffre d'affaires crémations	1 174 810 €	1 203 907 €	1 230 903 €	1 259 087 €	1 288 475 €	1 318 000 €	1 347 677 €	1 378 605 €	1 410 799 €	1 442 113 €	1 477 463 €	1 511 936 €	1 336 981,36 €
Chiffres d'affaires services	247 691 €	284 005 €	294 865 €	306 085 €	317 674 €	329 645 €	342 009 €	354 777 €	365 953 €	377 465 €	389 323 €	397 791 €	333 940,36 €
Chiffres d'affaire vente matériaux précurseurs	33 000 €	33 785 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	37 526,25 €
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>1 455 502 €</b>	<b>1 521 677 €</b>	<b>1 560 313 €</b>	<b>1 600 512 €</b>	<b>1 642 299 €</b>	<b>1 684 635 €</b>	<b>1 727 531 €</b>	<b>1 772 097 €</b>	<b>1 816 352 €</b>	<b>1 860 094 €</b>	<b>1 908 231 €</b>	<b>1 952 133 €</b>	<b>1 708 448 €</b>
<b>Personnel (avec charges sociales)</b>	<b>244 375 €</b>	<b>244 375 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>266 592 €</b>
Responsable crématorium	84 435 €	84 435 €	85 279 €	85 279 €	86 132 €	86 132 €	86 993 €	86 993 €	87 863 €	87 863 €	88 742 €	88 742 €	86 574 €
Assistants funéraires	143 053 €	143 053 €	144 484 €	144 484 €	145 929 €	145 929 €	179 122 €	179 122 €	180 913 €	180 913 €	182 722 €	182 722 €	162 704 €
Quote-part du management régional	16 887 €	16 887 €	17 056 €	17 056 €	17 226 €	17 226 €	17 399 €	17 399 €	17 573 €	17 573 €	17 748 €	17 748 €	17 315 €
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>achat fluides</b>	<b>113 681 €</b>	<b>110 653 €</b>	<b>113 028 €</b>	<b>115 458 €</b>	<b>117 943 €</b>	<b>120 486 €</b>	<b>123 688 €</b>	<b>125 749 €</b>	<b>128 472 €</b>	<b>131 259 €</b>	<b>134 474 €</b>	<b>137 389 €</b>	<b>122 640 €</b>
Eau	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Gaz	95 041 €	97 542 €	99 753 €	102 015 €	104 328 €	106 693 €	109 117 €	111 595 €	114 129 €	116 723 €	119 716 €	122 431 €	108 257 €
Électricité	18 140 €	12 611 €	12 775 €	12 943 €	13 115 €	13 470 €	13 654 €	13 843 €	14 035 €	14 257 €	14 459 €	13 883 €	12 240 €
<b>achats (hors fluides)</b>	<b>18 491 €</b>	<b>13 732 €</b>	<b>14 945 €</b>	<b>14 163 €</b>	<b>15 385 €</b>	<b>14 613 €</b>	<b>15 847 €</b>	<b>15 085 €</b>	<b>16 329 €</b>	<b>15 579 €</b>	<b>16 867 €</b>	<b>16 128 €</b>	<b>15 597 €</b>
Achat d'articles funéraires	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Réactifs unité de filtration	9 151 €	9 392 €	9 605 €	9 823 €	10 045 €	10 273 €	10 507 €	10 745 €	10 989 €	11 239 €	11 527 €	11 788 €	10 424 €
Fournitures et petits équipements	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 340 €	7 173 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>142 537 €</b>	<b>135 796 €</b>	<b>137 895 €</b>	<b>140 041 €</b>	<b>152 222 €</b>	<b>144 485 €</b>	<b>146 786 €</b>	<b>149 135 €</b>	<b>151 533 €</b>	<b>163 996 €</b>	<b>156 713 €</b>	<b>159 293 €</b>	<b>148 370 €</b>
entretien espaces verts	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
entretien réparation biens immobiliers	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
entretien maintenance biens mobiliers	2 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 417 €
maintenance process crémations	56 737 €	58 231 €	59 550 €	60 901 €	62 282 €	63 695 €	65 141 €	66 620 €	68 133 €	69 681 €	71 468 €	73 088 €	64 627 €
entretien climatiseur et climatisations	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
contrôles réglementaires	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Retraitement des matéaux	33 000 €	33 785 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	37 526 €
Retraitement du réactif usagé par Veolia	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Contrôle des rejets	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Quote-part maintenance	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Bilans carbone	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500 €
<b>Frais administratifs</b>	<b>148 205 €</b>	<b>149 376 €</b>	<b>111 268 €</b>	<b>113 239 €</b>	<b>115 287 €</b>	<b>117 362 €</b>	<b>119 464 €</b>	<b>121 649 €</b>	<b>123 818 €</b>	<b>125 959 €</b>	<b>128 319 €</b>	<b>130 466 €</b>	<b>125 368 €</b>
Véhicules - Frais de déplacement	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
communication	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Postes - Télécommunications	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Assurances	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
trajets de séjours	71 125 €	74 398 €	76 288 €	78 259 €	80 307 €	82 362 €	84 484 €	86 669 €	88 838 €	90 979 €	93 339 €	95 486 €	83 546 €
services bancaires et assimilés	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Cremagest	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €
Travaux et maîtrise d'ouvrage	50 000 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	16 667 €
Normes ISO	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Honoraires CAC	3 600 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 675 €
<b>Redevances Collectivité</b>	<b>413 375 €</b>	<b>423 187 €</b>	<b>428 865 €</b>	<b>434 776 €</b>	<b>440 922 €</b>	<b>447 147 €</b>	<b>453 453 €</b>	<b>460 007 €</b>	<b>466 513 €</b>	<b>472 937 €</b>	<b>480 018 €</b>	<b>486 459 €</b>	<b>450 638 €</b>
Frais de contrôle	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
redevance fisc	185 004 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €
redevance variable	213 375 €	223 776 €	228 865 €	234 776 €	240 922 €	247 147 €	253 453 €	260 007 €	266 513 €	272 937 €	280 018 €	286 459 €	250 638 €
<b>Impôts/taxes</b>	<b>8 000 €</b>												
impôts locaux et taxes diverses (taxe foncière, CVAE, CFE)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>Dotations / amortissements</b>	<b>419 339 €</b>	<b>544 564 €</b>	<b>536 553 €</b>	<b>528 119 €</b>	<b>529 241 €</b>	<b>509 896 €</b>	<b>500 061 €</b>	<b>489 710 €</b>	<b>478 817 €</b>	<b>542 355 €</b>	<b>413 206 €</b>	<b>59 164 €</b>	<b>462 502 €</b>
Dotations aux amortissements - programme travaux	369 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	334 073 €
droit d'entrée	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	14 010 €
Provisions GER	34 775 €	35 690 €	36 499 €	37 326 €	48 173 €	39 039 €	39 925 €	40 831 €	41 759 €	41 759 €	43 803 €	44 796 €	46 694 €
trajins financiers	- €	125 310 €	116 490 €	107 228 €	97 504 €	87 293 €	76 572 €	65 314 €	53 494 €	41 083 €	28 051 €	14 368 €	67 725 €
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>1 507 004 €</b>	<b>1 629 683 €</b>	<b>1 597 373 €</b>	<b>1 600 613 €</b>	<b>1 628 298 €</b>	<b>1 611 276 €</b>	<b>1 650 211 €</b>	<b>1 652 849 €</b>	<b>1 659 830 €</b>	<b>1 746 432 €</b>	<b>1 626 809 €</b>	<b>1 286 112 €</b>	<b>1 599 707 €</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 108 006 €</b>	<b>- 37 060 €</b>	<b>- 101 €</b>	<b>14 001 €</b>	<b>73 359 €</b>	<b>77 320 €</b>	<b>119 248 €</b>	<b>156 522 €</b>	<b>113 662 €</b>	<b>281 422 €</b>	<b>666 021 €</b>	<b>108 741 €</b>
Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €	- €	3 500 €	18 340 €	19 330 €	29 812 €	39 130 €	28 415 €	70 355 €	166 505 €	31 282 €
<b>Résultat net</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 108 006 €</b>	<b>- 37 060 €</b>	<b>- 101 €</b>	<b>10 501 €</b>	<b>55 019 €</b>	<b>57 990 €</b>	<b>89 436 €</b>	<b>117 391 €</b>	<b>85 246 €</b>	<b>211 066 €</b>	<b>499 515 €</b>	<b>77 458 €</b>
Résultat net / Total produits	-4%	-7%	-2%	0%	1%	3%	3%	5%	6%	5%	11%	26%	4%

Compte d'Exploitation Prévisionnel													
Le CEP est complété en euros HT et en euros courants.													
Année	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6	Exercice 7	Exercice 8	Exercice 9	Exercice 10	Exercice 11	Exercice 12	Moyenne
Chiffre d'affaires crémations	1 174 810 €	1 252 545 €	1 306 244 €	1 362 877 €	1 422 581 €	1 484 282 €	1 548 057 €	1 615 256 €	1 686 035 €	1 757 928 €	1 837 039 €	1 917 501 €	1 530 429,58 €
Chiffres d'affaires services	- 247 691 €	- 294 432 €	- 311 321 €	- 329 163 €	- 348 099 €	- 367 913 €	- 388 931 €	- 411 123 €	- 432 151 €	- 454 271 €	- 477 539 €	- 497 264 €	379 984,15 €
Chiffres d'affaire vente matériaux préveux	33 000 €	35 129 €	36 659 €	38 253 €	39 913 €	41 657 €	43 472 €	45 367 €	47 326 €	49 388 €	51 532 €	53 780 €	42 956,70 €
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>1 455 502 €</b>	<b>1 582 106 €</b>	<b>1 654 225 €</b>	<b>1 730 293 €</b>	<b>1 810 502 €</b>	<b>1 893 852 €</b>	<b>1 980 461 €</b>	<b>2 071 739 €</b>	<b>2 165 512 €</b>	<b>2 261 586 €</b>	<b>2 366 110 €</b>	<b>2 468 545 €</b>	<b>1 953 369 €</b>
<b>Personnel (avec charges sociales)</b>	<b>244 375 €</b>	<b>248 040 €</b>	<b>250 521 €</b>	<b>254 279 €</b>	<b>256 821 €</b>	<b>260 674 €</b>	<b>295 490 €</b>	<b>299 439 €</b>	<b>302 922 €</b>	<b>306 970 €</b>	<b>310 540 €</b>	<b>314 690 €</b>	<b>278 730 €</b>
Quote-part du management régional	16 887 €	17 140 €	17 312 €	17 571 €	17 747 €	18 013 €	18 193 €	18 466 €	18 651 €	18 931 €	19 120 €	19 407 €	18 120 €
Responsable crématorium	84 435 €	85 701 €	88 558 €	88 735 €	90 066 €	90 967 €	92 331 €	93 254 €	94 655 €	95 600 €	97 034 €	90 599 €	90 599 €
Assistants funéraires	143 053 €	145 199 €	146 651 €	148 851 €	150 339 €	152 594 €	186 330 €	188 642 €	191 016 €	193 388 €	195 820 €	198 250 €	170 011 €
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>achat fluides</b>	<b>113 681 €</b>	<b>113 988 €</b>	<b>118 191 €</b>	<b>122 543 €</b>	<b>127 058 €</b>	<b>131 745 €</b>	<b>136 608 €</b>	<b>141 655 €</b>	<b>146 894 €</b>	<b>152 330 €</b>	<b>158 403 €</b>	<b>164 265 €</b>	<b>135 614 €</b>
Eau	500 €	515 €	523 €	531 €	539 €	547 €	555 €	563 €	572 €	580 €	589 €	598 €	551 €
Gaz	95 041 €	100 491 €	104 309 €	108 274 €	112 391 €	116 665 €	121 103 €	125 711 €	130 494 €	135 461 €	141 020 €	146 380 €	119 778 €
Électricité	18 140 €	18 292 €	18 359 €	18 737 €	14 533 €	14 582 €	14 950 €	15 382 €	15 827 €	16 288 €	16 794 €	17 287 €	15 285 €
<b>achats (hors fluides)</b>	<b>18 491 €</b>	<b>15 177 €</b>	<b>15 628 €</b>	<b>16 093 €</b>	<b>16 575 €</b>	<b>17 072 €</b>	<b>17 587 €</b>	<b>18 120 €</b>	<b>18 671 €</b>	<b>19 240 €</b>	<b>19 869 €</b>	<b>20 479 €</b>	<b>17 750 €</b>
Achat d'articles funéraires	2 000 €	2 060 €	2 091 €	2 123 €	2 155 €	2 187 €	2 220 €	2 253 €	2 287 €	2 321 €	2 356 €	2 391 €	2 204 €
Réactif unité de filtration	9 151 €	9 676 €	10 044 €	10 425 €	11 233 €	11 661 €	12 104 €	12 565 €	13 043 €	13 578 €	14 094 €	14 594 €	11 533 €
Fournitures et petits équipements	7 340 €	8 441 €	8 493 €	8 545 €	8 598 €	8 652 €	8 707 €	8 762 €	8 819 €	8 876 €	8 934 €	8 993 €	4 013 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>142 537 €</b>	<b>140 244 €</b>	<b>144 731 €</b>	<b>149 378 €</b>	<b>164 966 €</b>	<b>159 196 €</b>	<b>164 379 €</b>	<b>169 748 €</b>	<b>175 309 €</b>	<b>192 692 €</b>	<b>187 312 €</b>	<b>193 534 €</b>	<b>165 335 €</b>
entretien espaces verts	10 000 €	10 302 €	10 457 €	10 614 €	10 773 €	10 934 €	11 098 €	11 265 €	11 434 €	11 605 €	11 779 €	11 956 €	11 018 €
entretien dépannage biens immobiliers	10 000 €	10 302 €	10 457 €	10 614 €	10 773 €	10 934 €	11 098 €	11 265 €	11 434 €	11 605 €	11 779 €	11 956 €	11 018 €
entretien maintenance biens mobiliers	2 500 €	3 606 €	3 660 €	3 715 €	3 770 €	3 827 €	3 884 €	3 943 €	4 002 €	4 062 €	4 123 €	4 185 €	3 773 €
maintenance process crémations	56 737 €	59 991 €	62 271 €	64 638 €	67 095 €	69 647 €	72 296 €	75 047 €	77 902 €	80 868 €	84 186 €	87 386 €	71 505 €
entretien climatiseur et climatisations	3 080 €	3 091 €	3 137 €	3 184 €	3 232 €	3 289 €	3 330 €	3 379 €	3 430 €	3 482 €	3 534 €	3 587 €	3 305 €
contrôles réglementaires	3 500 €	3 606 €	3 660 €	3 715 €	3 770 €	3 827 €	3 884 €	3 943 €	4 002 €	4 062 €	4 123 €	4 185 €	3 856 €
Retraitement des mésaux	33 000 €	35 129 €	36 659 €	38 253 €	39 913 €	41 657 €	43 472 €	45 361 €	47 326 €	49 388 €	51 532 €	53 780 €	42 956 €
Retraitement du réactif usagé par Veolia	1 000 €	1 030 €	1 046 €	1 061 €	1 077 €	1 093 €	1 110 €	1 126 €	1 143 €	1 161 €	1 178 €	1 196 €	1 102 €
Contrôle des rejets	5 000 €	5 151 €	5 228 €	5 307 €	5 386 €	5 467 €	5 549 €	5 632 €	5 717 €	5 803 €	5 890 €	5 978 €	5 509 €
Quote-part maintenance	5 000 €	5 151 €	5 228 €	5 307 €	5 386 €	5 467 €	5 549 €	5 632 €	5 717 €	5 803 €	5 890 €	5 978 €	5 509 €
Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800 €	2 885 €	2 928 €	2 972 €	3 016 €	3 062 €	3 108 €	3 154 €	3 201 €	3 250 €	3 298 €	3 348 €	3 085 €
Bilans carbone	10 000 €	€	€	€	10 773 €	- €	- €	- €	11 605 €	- €	- €	- €	2 698 €
<b>Frais administratifs</b>	<b>148 205 €</b>	<b>154 595 €</b>	<b>117 456 €</b>	<b>121 728 €</b>	<b>126 213 €</b>	<b>130 858 €</b>	<b>135 672 €</b>	<b>140 724 €</b>	<b>145 905 €</b>	<b>151 206 €</b>	<b>156 934 €</b>	<b>162 561 €</b>	<b>141 005 €</b>
Véhicules - Frais de déplacement	1 500 €	1 545 €	1 569 €	1 592 €	1 616 €	1 640 €	1 665 €	1 690 €	1 715 €	1 741 €	1 767 €	1 793 €	1 653 €
communication	2 000 €	2 060 €	2 091 €	2 123 €	2 155 €	2 187 €	2 220 €	2 253 €	2 287 €	2 321 €	2 356 €	2 391 €	2 204 €
Postes - Télécommunications	1 500 €	1 545 €	1 569 €	1 592 €	1 616 €	1 640 €	1 665 €	1 690 €	1 715 €	1 741 €	1 767 €	1 793 €	1 653 €
Assurances	3 000 €	3 091 €	3 137 €	3 184 €	3 232 €	3 280 €	3 330 €	3 379 €	3 430 €	3 482 €	3 534 €	3 587 €	3 305 €
fras de sièges	71 125 €	77 349 €	80 878 €	84 602 €	88 529 €	92 610 €	96 849 €	101 319 €	105 908 €	110 610 €	115 729 €	120 738 €	95 521 €
services bancaires et assimilés	500 €	515 €	523 €	531 €	539 €	547 €	555 €	563 €	572 €	580 €	589 €	598 €	551 €
Cremageast	4 980 €	5 131 €	5 207 €	5 286 €	5 365 €	5 445 €	5 527 €	5 610 €	5 694 €	5 779 €	5 866 €	5 954 €	5 487 €
Travaux et maîtrise d'ouvrage	50 000 €	51 511 €	54 457 €	56 614 €	59 773 €	60 934 €	61 098 €	61 265 €	61 434 €	61 605 €	61 779 €	61 956 €	57 785 €
Normes ISO	10 000 €	10 302 €	10 457 €	10 614 €	10 773 €	10 934 €	11 098 €	11 265 €	11 434 €	11 605 €	11 779 €	11 956 €	11 018 €
Honoraires CAC	3 600 €	3 545 €	3 569 €	3 592 €	1 616 €	1 640 €	1 665 €	1 690 €	1 715 €	1 741 €	1 767 €	1 793 €	1 828 €
<b>Redevances Collectivité</b>	<b>413 375 €</b>	<b>440 127 €</b>	<b>454 876 €</b>	<b>470 292 €</b>	<b>486 405 €</b>	<b>503 062 €</b>	<b>528 297 €</b>	<b>538 289 €</b>	<b>556 729 €</b>	<b>575 646 €</b>	<b>595 862 €</b>	<b>615 863 €</b>	<b>514 234 €</b>
Frais de contrôle	15 000 €	15 606 €	15 918 €	16 236 €	16 561 €	16 892 €	17 230 €	17 575 €	17 926 €	18 285 €	18 651 €	19 024 €	17 075 €
redevance fisc	185 004 €	192 744 €	196 323 €	200 250 €	204 295 €	208 341 €	212 507 €	216 757 €	221 092 €	225 514 €	230 024 €	234 625 €	210 597 €
redevance variable	213 375 €	232 047 €	242 635 €	253 806 €	265 588 €	277 829 €	290 548 €	303 957 €	317 728 €	331 830 €	347 187 €	362 215 €	286 562 €
<b>Impôts/taxes</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 242 €</b>	<b>8 365 €</b>	<b>8 491 €</b>	<b>8 618 €</b>	<b>8 748 €</b>	<b>8 879 €</b>	<b>9 012 €</b>	<b>9 147 €</b>	<b>9 284 €</b>	<b>9 424 €</b>	<b>9 565 €</b>	<b>8 815 €</b>
impôts locaux et taxes diverses (taxe foncière, CVAE, CFE)	8 000 €	8 242 €	8 365 €	8 491 €	8 618 €	8 748 €	8 879 €	9 012 €	9 147 €	9 284 €	9 424 €	9 565 €	8 815 €
<b>Dotations / amortissements</b>	<b>419 339 €</b>	<b>545 643 €</b>	<b>538 220 €</b>	<b>530 409 €</b>	<b>532 191 €</b>	<b>513 544 €</b>	<b>504 447 €</b>	<b>494 875 €</b>	<b>484 805 €</b>	<b>549 211 €</b>	<b>421 001 €</b>	<b>67 927 €</b>	<b>466 718 €</b>
Dotations aux amortissements - programme travaux	369 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	334 073 €
droit d'entrée	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	14 010 €
Provisions GER	34 775 €	36 769 €	38 166 €	39 617 €	51 123 €	42 687 €	44 310 €	45 996 €	47 747 €	124 564 €	51 598 €	53 559 €	50 909 €
trias financiers	- €	125 310 €	116 490 €	107 228 €	97 504 €	87 293 €	76 572 €	65 314 €	53 494 €	41 083 €	28 051 €	14 368 €	67 725 €
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>1 507 004 €</b>	<b>1 666 066 €</b>	<b>1 647 988 €</b>	<b>1 673 214 €</b>	<b>1 718 847 €</b>	<b>1 724 899 €</b>	<b>1 783 347 €</b>	<b>1 811 661 €</b>	<b>1 840 398 €</b>	<b>1 956 563 €</b>	<b>1 859 343 €</b>	<b>1 548 884 €</b>	<b>1 728 201 €</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 83 960 €</b>	<b>6 237 €</b>	<b>57 079 €</b>	<b>91 656 €</b>	<b>168 953 €</b>	<b>197 114 €</b>	<b>259 878 €</b>	<b>325 113 €</b>	<b>305 024 €</b>	<b>506 767 €</b>	<b>919 661 €</b>	<b>225 168 €</b>
Impôt sur les sociétés	- €	- €	1 559 €	14 270 €	22 914 €	42 238 €	49 278 €	64 969 €	81 278 €	76 256 €	126 692 €	229 915 €	59 114 €
<b>Résultat net</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 83 960 €</b>	<b>4 678 €</b>	<b>42 809 €</b>	<b>68 742 €</b>	<b>126 715 €</b>	<b>147 535 €</b>	<b>194 908 €</b>	<b>243 835 €</b>	<b>228 768 €</b>	<b>380 075 €</b>	<b>689 745 €</b>	<b>166 054 €</b>
Résultat net / Total produits	-4%	-5%	0%	2%	4%	7%	7%	9%	11%	10%	16%	28%	7%

Année	Volume des crémations												Moyenne
	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6	Exercice 7	Exercice 8	Exercice 9	Exercice 10	Exercice 11	Exercice 12	
Crémation estampillée	2 232	2 291	2 343	2 396	2 450	2 506	2 563	2 621	2 680	2 741	2 811	2 875	2542
Crémation adulte - cercueil toute taille	2 156	2 206	2 256	2 308	2 362	2 417	2 472	2 529	2 588	2 646	2 707	2 771	2451
Crémation enfant (1 à 13 ans)	11	11	12	12	12	12	13	13	13	14	14	14	13
Enfant de moins d'un an	22	23	23	24	24	25	25	26	26	27	28	28	25
Crémation de personnes dépourvues de ressources	11	11	12	12	12	13	13	13	13	14	14	14	13
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur inférieure à 1 mètre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur entre 1 m et 1m 50	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de 1,80 m de longueur et plus	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur entre 90 cm et 1m60	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur inférieur à 90 cm	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes - dans la limite de 10 reliquaires par an	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur 1	5
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes - à partir du 11ème reliquaire par an	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maximum 90 cm	5
Crémation de relève collective de cimetière à la demande d'une commune à l'extérieur de Nîmes	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	0
Autres (à préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

détail des recettes (en euros HT constants)														
Année		Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6	Exercice 7	Exercice 8	Exercice 9	Exercice 10	Exercice 11	Exercice 12	Moyenne
<b>Activité</b>														
<b>Crémation</b>														
<b>Crémation estampillée</b>														
Crémation adulte - cercueil toute taille		1 174 810	1 252 546	1 306 244	1 362 077	1 422 591	1 484 282	1 548 057	1 615 255	1 686 035	1 757 928	1 837 039	1 917 501	1 539 430
Crémation enfant (0 à 13 ans)		1 166 037	1 241 132	1 294 606	1 351 006	1 410 472	1 471 931	1 530 459	1 602 405	1 672 929	1 744 559	1 820 875	1 900 810	1 517 669
Enfant de moins d'un an		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crémation de personnes dépourvues de ressources		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crémation de personnes dépourvues de ressources - cercueil réglementaire de longueur inférieure à 1 mètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crémation de personnes dépourvues - cercueil réglementaire de longueur entre 1 m et 1m 50		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de 1,60 m de longueur et plus		843	1 096	1 118	1 005	1 025	1 046	1 067	1 088	1 110	1 132	1 185	1 219	1 080
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de 1,60 m de longueur et plus		843	1 096	1 118	1 041	1 162	1 187	1 210	1 235	1 259	1 280	1 372	1 604	1 226
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur entre 90 cm et 1m60		2 163	2 419	2 970	2 927	2 989	3 045	3 108	3 168	3 232	3 286	4 035	4 215	3 146
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur inférieur à 90 cm		1 250	1 626	1 658	1 691	1 724	1 759	1 794	1 830	1 867	1 904	2 330	2 377	1 817
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur inférieur à 90 cm		625	712	829	845	862	879	897	915	933	952	1 165	1 188	905
Crémation de restes mortuaires exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur maximum 90 cm		2 163	2 419	2 970	2 927	2 989	3 045	3 108	3 168	3 232	3 286	4 035	4 215	3 146
Crémation à l'unité dans une chambre mortuaire de la ville de Nîmes - à partir de 110 cm de longueur par an - Reliquaire poche maximum 90 cm ou longueur max 90 cm		987	1 284	1 399	1 395	1 362	1 398	1 417	1 442	1 474	1 504	1 641	1 828	1 436
Crémation de reliques collectives de cimetières à la demande d'une commune à l'extérieur de Nîmes - Reliquaire poche maxi 90 cm ou longueur maximum 90 cm		2 163	2 419	2 970	2 927	2 989	3 045	3 108	3 168	3 232	3 286	4 035	4 215	3 146
Autres		47 491	78 241	82 483	86 984	91 757	96 835	102 217	107 919	111 558	115 363	119 322	123 459	96 969
<b>Services</b>														
Service de l'urne		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service pour le service après-vente		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Location de cage réfrigérée 24 h		1 088	1 168	1 219	1 272	1 328	1 388	1 448	1 602	1 675	1 643	1 715	1 789	1 429
Emport de la sonorisation seule		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme musical seul		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme musical avec sonorisation		13 944	16 036	18 986	21 346	24 302	27 471	30 872	34 616	36 019	37 687	39 211	40 930	28 367
Programme musical avec sonorisation et de dépouillement		13 944	16 036	18 986	21 346	24 302	27 471	30 872	34 616	36 019	37 687	39 211	40 930	28 367
CA production photovoltaïque		33 000	25 905	26 009	26 113	26 217	26 522	29 427	29 533	26 839	26 746	26 853	26 869	24 227
Rétablissement des mètres		35 129	36 659	38 253	41 657	43 472	45 361	47 526	49 388	51 532	53 780	42 956	42 956	325 971
Location espace		233 200	251 320	265 497	280 432	296 164	312 735	336 187	348 565	367 918	388 295	409 750	427 585	325 971
Salles des remises pour une durée de 45 min à 1h		233 200	251 320	265 497	280 432	296 164	312 735	336 187	348 565	367 918	388 295	409 750	427 585	325 971
Location des salles		233 200	251 320	265 497	280 432	296 164	312 735	336 187	348 565	367 918	388 295	409 750	427 585	325 971
autres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL FREQUENTATION</b>		1 455 502	1 582 106	1 654 225	1 730 253	1 810 502	1 893 852	1 980 461	2 071 739	2 165 512	2 261 586	2 366 110	2 468 545	1 953 369

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
EXPLOITATION - MAINTENANCE												
(les candidats peuvent ajouter des lignes si nécessaire)												
ANNEE 1	Montants	ANNEE 2	Montants	ANNEE 3	Montants	ANNEE 4	Montants	ANNEE 5	Montants	ANNEE 6	Montants	ANNEE 7
P1 - descriptif	113 680,65 €	P1 - descriptif	110 653,45 €	P1 - descriptif	113 028,16 €	P1 - descriptif	115 457,85 €	P1 - descriptif	117 943,18 €	P1 - descriptif	120 486,04 €	P1 - descriptif
Eau	500,00 €	Eau										
Gaz	95 040,92 €	Gaz	97 542,33 €	Gaz	99 752,93 €	Gaz	102 014,52 €	Gaz	104 328,28 €	Gaz	106 695,40 €	Gaz
Électricité	18 139,74 €	Électricité	12 611,12 €	Électricité	12 775,23 €	Électricité	12 943,13 €	Électricité	13 114,90 €	Électricité	13 290,63 €	Électricité
P2 - descriptif	90 037,44 €	P2 - descriptif	92 530,73 €	P2 - descriptif	93 850,41 €	P2 - descriptif	95 200,54 €	P2 - descriptif	96 581,80 €	P2 - descriptif	97 994,92 €	P2 - descriptif
entretien espaces verts	10 000,00 €	entretien espaces verts										
entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers	10 000,00 €	entretien réparation biens immobiliers
entretien maintenance biens mobiliers	2 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers	3 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers	3 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers	3 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers	3 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers	3 500,00 €	entretien maintenance biens mobiliers
maintenance process crémations	56 737,44 €	maintenance process crémations	58 230,73 €	maintenance process crémations	59 550,41 €	maintenance process crémations	60 900,54 €	maintenance process crémations	62 281,80 €	maintenance process crémations	63 694,92 €	maintenance process crémations
Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800,00 €	Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026
Quote-part maintenance	5 000,00 €	Quote-part maintenance										
entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations	3 000,00 €	entretien chauffage et climatisations
P3 - descriptif	34 774,56 €	P3 - descriptif	35 689,80 €	P3 - descriptif	36 498,64 €	P3 - descriptif	37 326,13 €	P3 - descriptif	48 172,72 €	P3 - descriptif	39 038,82 €	P3 - descriptif
Provisions GER	34 774,56 €	Provisions GER	35 689,80 €	Provisions GER	36 498,64 €	Provisions GER	37 326,13 €	Provisions GER	48 172,72 €	Provisions GER	39 038,82 €	Provisions GER

**Plan Prévisionnel de Renouvellement**

**Ajouter autant de lignes que nécessaire**

Description	Nature	Valeur unitaire de renouvellement en € HT 2024	Durée de vie en années	Nombre de remplacements sur le contrat	Montant total	Dotation annuelle (lissée sur 12 ans)	VNC en fin de contrat
Lavage, démoussage et entretien du ravalement	Murs	10 000.00 €	5	2	20 000.00 €	1 666.67 €	- €
Entretien et réparation des voiries d'accès en enrobé	Voiries	5 000.00 €	10	1	5 000.00 €	416.67 €	- €
<b>Total GER sur le gros œuvre</b>						<b>25 000.00 €</b>	
Remplacement des appareillages électriques et des luminaires en partie publique	Electricité	20 000.00 €	10	1	20 000.00 €	1 666.67 €	- €
Réfection des peintures	Peinture	25 000.00 €	10	1	25 000.00 €	2 083.33 €	- €
Réparation ou remplacement des faux plafonds	Faux-plafond	15 000.00 €	10	1	15 000.00 €	1 250.00 €	- €
<b>Total GER sur le second œuvre</b>						<b>60 000.00 €</b>	
Quote-part du contrat de maintenance en garantie totale correspondant à du GER	Equipements	38% du coût du contrat de maintenance (estimation fabricant)	n.a.	n.a.	475 322.78 €	39 610.23 €	
<b>Total GER sur les équipements de crémation</b>						<b>475 322.78 €</b>	
<b>Total des renouvellements sur le contrat</b>						<b>560 322.78 €</b>	
<b>Dotation annuelle</b>						<b>46 693.56 €</b>	

**Commentaires :**

**Compte d'Exploitation Prévisionnel**

Le CEP est complété en euros HT et en euros constants.

<b>Année</b>	<b>Exercice 1</b>	<b>Exercice 2</b>	<b>Exercice 3</b>	<b>Exercice 4</b>	<b>Exercice 5</b>	<b>Exercice 6</b>	<b>Exercice 7</b>	<b>Exercice 8</b>	<b>Exercice 9</b>	<b>Exercice 10</b>	<b>Exercice 11</b>	<b>Exercice 12</b>	<b>Moyenne</b>	
Chiffre d'affaires créations	1 174 810 €	1 203 907 €	1 230 903 €	1 259 087 €	1 288 475 €	1 318 000 €	1 347 677 €	1 378 605 €	1 410 799 €	1 442 113 €	1 477 463 €	1 511 936 €	1 336 981,36 €	
Chiffres d'affaires services	247 691 €	284 005 €	294 865 €	306 085 €	317 674 €	329 645 €	342 009 €	354 777 €	365 953 €	377 465 €	389 323 €	397 791 €	333 940,36 €	
Chiffres d'affaire vente matériaux précieux	33 000 €	33 765 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	37 526,25 €	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>1 455 502 €</b>	<b>1 521 677 €</b>	<b>1 560 313 €</b>	<b>1 600 512 €</b>	<b>1 642 299 €</b>	<b>1 684 635 €</b>	<b>1 727 531 €</b>	<b>1 772 097 €</b>	<b>1 816 352 €</b>	<b>1 860 094 €</b>	<b>1 908 231 €</b>	<b>1 952 133 €</b>	<b>1 708 448 €</b>	
<b>Personnel (avec charges sociales)</b>	<b>244 375 €</b>	<b>244 375 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>266 592 €</b>	
Responsable crématorium	84 435 €	84 435 €	85 279 €	85 279 €	86 132 €	86 132 €	86 993 €	86 993 €	87 863 €	87 863 €	88 742 €	88 742 €	86 574 €	
Assistants funéraires	143 053 €	143 050 €	144 484 €	144 484 €	145 929 €	145 929 €	179 122 €	179 122 €	180 913 €	180 913 €	182 722 €	182 722 €	162 704 €	
Quote-part du management régional	16 887 €	16 887 €	17 056 €	17 056 €	17 226 €	17 226 €	17 399 €	17 399 €	17 573 €	17 573 €	17 748 €	17 748 €	17 315 €	
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>achat fluides</b>	<b>113 681 €</b>	<b>110 653 €</b>	<b>113 028 €</b>	<b>115 458 €</b>	<b>117 943 €</b>	<b>120 486 €</b>	<b>123 088 €</b>	<b>125 749 €</b>	<b>128 472 €</b>	<b>131 258 €</b>	<b>134 474 €</b>	<b>137 389 €</b>	<b>122 640 €</b>	
Eau	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Gaz	95 041 €	97 542 €	99 753 €	102 015 €	104 328 €	106 695 €	109 117 €	111 595 €	114 129 €	116 723 €	119 716 €	122 431 €	108 257 €	
Électricité	18 140 €	12 611 €	12 775 €	12 943 €	13 115 €	13 291 €	13 470 €	13 654 €	13 843 €	14 035 €	14 257 €	14 459 €	13 883 €	
<b>achats (hors fluides)</b>	<b>18 491 €</b>	<b>13 732 €</b>	<b>14 945 €</b>	<b>14 163 €</b>	<b>15 385 €</b>	<b>14 613 €</b>	<b>15 847 €</b>	<b>15 085 €</b>	<b>16 329 €</b>	<b>15 579 €</b>	<b>16 867 €</b>	<b>16 128 €</b>	<b>15 597 €</b>	
Achat d'articles funéraires	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Réactifs unité de filtration	9 151 €	9 392 €	9 605 €	9 823 €	10 045 €	10 273 €	10 507 €	10 745 €	10 989 €	11 239 €	11 527 €	11 788 €	10 424 €	
Fournitures et petits équipements	7 340 €	2 340 €	3 340 €	2 340 €	3 340 €	2 340 €	3 340 €	2 340 €	3 340 €	2 340 €	3 340 €	2 340 €	3 173 €	
<b>Services extérieurs</b>	<b>142 537 €</b>	<b>135 796 €</b>	<b>137 895 €</b>	<b>140 041 €</b>	<b>152 232 €</b>	<b>144 485 €</b>	<b>146 786 €</b>	<b>149 135 €</b>	<b>151 533 €</b>	<b>163 996 €</b>	<b>156 713 €</b>	<b>159 293 €</b>	<b>148 370 €</b>	
entretien espaces verts	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
entretien réparation biens immobiliers	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
entretien maintenance biens mobiliers	2 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 417 €	
maintenance process crémations	56 737 €	58 231 €	59 550 €	60 901 €	62 282 €	63 695 €	65 141 €	66 620 €	68 133 €	69 681 €	71 468 €	73 088 €	64 627 €	
entretien chaudière et climatisations	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
contrôles réglementaires	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
Retraitement des métaux	33 000 €	33 765 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	37 526 €	
Retraitement du réactif usagé par Veolia	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Contrôle des rejets	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Quote-part maintenance	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	
Bilans carbone	10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500 €	
<b>Frais administratifs</b>	<b>148 205 €</b>	<b>149 376 €</b>	<b>111 268 €</b>	<b>113 239 €</b>	<b>115 287 €</b>	<b>117 362 €</b>	<b>119 464 €</b>	<b>121 649 €</b>	<b>123 818 €</b>	<b>125 959 €</b>	<b>128 319 €</b>	<b>130 466 €</b>	<b>125 368 €</b>	
Véhicules - Frais de déplacement	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
communication	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Postes - Télécommunications	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Assurances	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
frais de sièges	71 125 €	74 396 €	76 288 €	78 259 €	80 307 €	82 382 €	84 484 €	86 669 €	88 838 €	90 979 €	93 339 €	95 486 €	83 546 €	
services bancaires et assimilés	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Cremagest	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	
Travaux et maîtrise d'ouvrage	50 000 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	16 667 €	
Normes ISO	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Honoraires CAC	3 600 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 675 €	
<b>Redevances Collectivité</b>	<b>413 375 €</b>	<b>423 187 €</b>	<b>428 865 €</b>	<b>434 776 €</b>	<b>440 922 €</b>	<b>447 147 €</b>	<b>453 453 €</b>	<b>460 007 €</b>	<b>466 513 €</b>	<b>472 937 €</b>	<b>480 018 €</b>	<b>486 459 €</b>	<b>450 638 €</b>	
Frais de contrôle	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
redevance fixe	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	
redevance variable	213 375 €	223 187 €	228 865 €	234 776 €	240 922 €	247 147 €	253 453 €	260 007 €	266 513 €	272 937 €	280 018 €	286 459 €	250 638 €	
<b>Impôts/taxes</b>	<b>8 000 €</b>													
Impôts locaux et taxes diverses (taxe foncière, CVAE, CFE)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	
<b>Dotations / amortissements</b>	<b>418 339 €</b>	<b>544 564 €</b>	<b>536 553 €</b>	<b>528 119 €</b>	<b>529 241 €</b>	<b>509 896 €</b>	<b>500 061 €</b>	<b>489 710 €</b>	<b>478 817 €</b>	<b>542 355 €</b>	<b>413 206 €</b>	<b>59 164 €</b>	<b>462 502 €</b>	
Dotation aux amortissements - programme travaux	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	334 073 €	
droit d'entrée	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	14 010 €	
Provisions GER	34 775 €	35 690 €	36 499 €	37 326 €	48 173 €	39 039 €	39 925 €	40 831 €	41 759 €	117 708 €	43 803 €	44 796 €	46 694 €	
frais financiers	- €	125 310 €	116 490 €	107 228 €	97 504 €	87 293 €	76 572 €	65 314 €	53 594 €	41 093 €	28 091 €	14 368 €	67 725 €	
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>1 507 004 €</b>	<b>1 629 683 €</b>	<b>1 597 373 €</b>	<b>1 600 613 €</b>	<b>1 628 298 €</b>	<b>1 611 276 €</b>	<b>1 650 211 €</b>	<b>1 652 849 €</b>	<b>1 659 830 €</b>	<b>1 746 432 €</b>	<b>1 626 809 €</b>	<b>1 286 112 €</b>	<b>1 599 707 €</b>	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 108 006 €</b>	<b>- 37 060 €</b>	<b>- 101 €</b>	<b>14 001 €</b>	<b>73 359 €</b>	<b>77 320 €</b>	<b>119 248 €</b>	<b>156 822 €</b>	<b>113 622 €</b>	<b>281 422 €</b>	<b>666 021 €</b>	<b>108 741 €</b>	
Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 €	18 340 €	19 330 €	29 812 €	39 130 €	28 415 €	70 355 €	166 505 €	31 282 €
<b>Résultat net</b>	<b>- 51 502 €</b>	<b>- 108 006 €</b>	<b>- 37 060 €</b>	<b>- 101 €</b>	<b>10 501 €</b>	<b>55 019 €</b>	<b>57 990 €</b>	<b>89 436 €</b>	<b>117 391 €</b>	<b>85 246 €</b>	<b>211 066 €</b>	<b>499 515 €</b>	<b>77 458 €</b>	
<b>Résultat net / Total produits</b>	-4%	-7%	-2%	0%	1%	3%	3%	5%	6%	5%	11%	26%	4%	

**Compte d'Exploitation Prévisionnel - Affichage année civile**

Le CEP est complété en euros HT et en euros constants.

Année	2025												Moyenne					
	Exercice 1 (8m)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037					
Chiffre d'affaires créations	802 605 €	1 203 907 €	1 230 903 €	1 250 087 €	1 288 475 €	1 318 000 €	1 347 677 €	1 378 605 €	1 410 799 €	1 442 113 €	1 477 463 €	1 511 936 €	503 979 €	1 351 724 €				
Chiffres d'affaires services	189 336 €	284 005 €	294 865 €	306 085 €	317 674 €	329 645 €	342 009 €	354 777 €	365 953 €	377 465 €	389 323 €	397 791 €	132 597 €	341 781 €				
Chiffres d'affaire vente matériaux précieux	22 510 €	33 765 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	14 135 €	37 938 €				
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>1 014 451 €</b>	<b>1 521 677 €</b>	<b>1 580 513 €</b>	<b>1 600 512 €</b>	<b>1 642 299 €</b>	<b>1 684 535 €</b>	<b>1 727 531 €</b>	<b>1 772 097 €</b>	<b>1 816 352 €</b>	<b>1 860 094 €</b>	<b>1 908 231 €</b>	<b>1 952 133 €</b>	<b>650 711 €</b>	<b>1 731 443 €</b>				
<b>Personnel (avec charges sociales)</b>	<b>162 916 €</b>	<b>244 375 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>246 818 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>249 287 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>283 513 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>286 348 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>289 212 €</b>	<b>96 404 €</b>	<b>268 612 €</b>				
Responsable crématorium	56 290 €	84 435 €	85 279 €	85 279 €	86 132 €	86 132 €	86 993 €	86 993 €	87 863 €	87 863 €	88 742 €	88 742 €	29 581 €	86 768 €				
Assistants funéraires	95 369 €	143 053 €	144 484 €	144 484 €	145 929 €	145 929 €	179 122 €	179 122 €	180 913 €	180 913 €	182 722 €	182 722 €	60 907 €	164 490 €				
Quote-part du management régional	11 258 €	16 887 €	17 056 €	17 056 €	17 226 €	17 226 €	17 399 €	17 399 €	17 573 €	17 573 €	17 748 €	17 748 €	5 916 €	17 354 €				
Autre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0 €				
<b>achat fluides</b>	<b>73 769 €</b>	<b>110 653 €</b>	<b>113 028 €</b>	<b>115 458 €</b>	<b>117 943 €</b>	<b>120 486 €</b>	<b>123 088 €</b>	<b>125 749 €</b>	<b>128 472 €</b>	<b>131 258 €</b>	<b>134 474 €</b>	<b>137 389 €</b>	<b>45 796 €</b>	<b>123 454 €</b>				
Eau	333 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	167 €	500 €				
Gaz	65 026 €	97 542 €	99 753 €	102 015 €	104 328 €	106 695 €	109 117 €	111 595 €	114 129 €	116 723 €	119 716 €	122 431 €	40 810 €	109 459 €				
Électricité	8 407 €	12 611 €	12 775 €	12 943 €	13 115 €	13 291 €	13 470 €	13 654 €	13 843 €	14 035 €	14 257 €	14 459 €	4 820 €	13 496 €				
<b>achats (hors fluides)</b>	<b>9 155 €</b>	<b>13 732 €</b>	<b>14 945 €</b>	<b>14 163 €</b>	<b>15 385 €</b>	<b>14 613 €</b>	<b>15 847 €</b>	<b>15 085 €</b>	<b>16 329 €</b>	<b>15 579 €</b>	<b>16 867 €</b>	<b>16 128 €</b>	<b>5 376 €</b>	<b>15 334 €</b>				
Achat d'articles funéraires	1 333 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	667 €	2 000 €				
Réactifs unité de filtration	6 261 €	9 392 €	9 605 €	9 823 €	10 045 €	10 273 €	10 507 €	10 745 €	10 989 €	11 239 €	11 527 €	11 788 €	3 929 €	10 539 €				
Fournitures et petits équipements	1 560 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	780 €	2 795 €				
<b>Services extérieurs</b>	<b>90 530 €</b>	<b>135 798 €</b>	<b>137 895 €</b>	<b>140 041 €</b>	<b>152 232 €</b>	<b>144 485 €</b>	<b>146 786 €</b>	<b>149 135 €</b>	<b>151 533 €</b>	<b>163 996 €</b>	<b>156 713 €</b>	<b>159 293 €</b>	<b>53 098 €</b>	<b>148 900 €</b>				
entretien espaces verts	6 667 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	3 333 €	10 000 €				
entretien réparation biens immobiliers	6 667 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	3 333 €	10 000 €				
entretien maintenance biens mobiliers	2 333 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	1 167 €	3 500 €				
maintenance process créations	38 820 €	58 231 €	59 550 €	60 901 €	62 282 €	63 695 €	65 141 €	66 620 €	68 133 €	69 681 €	71 468 €	73 088 €	24 363 €	65 344 €				
entretien chaudière et climatisations	2 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	3 000 €				
contrôles réglementaires	2 333 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	1 167 €	3 500 €				
Retraitement des métaux	22 510 €	33 765 €	34 545 €	35 340 €	36 150 €	36 990 €	37 845 €	38 715 €	39 600 €	40 515 €	41 445 €	42 405 €	14 135 €	37 938 €				
Retraitement du résidu usagé par Veolia	667 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	333 €	1 000 €				
Contrôle des rejets	3 333 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 667 €	5 000 €				
Quote-part maintenance	3 333 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	1 667 €	5 000 €				
Maintenance et assurance panneaux photovoltaïques loi 2026	1 867 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	933 €	2 800 €				
Bilans carbone	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €	1 818 €				
<b>Frais administratifs</b>	<b>99 584 €</b>	<b>149 376 €</b>	<b>111 268 €</b>	<b>113 239 €</b>	<b>115 287 €</b>	<b>117 362 €</b>	<b>119 464 €</b>	<b>121 649 €</b>	<b>123 818 €</b>	<b>125 959 €</b>	<b>128 319 €</b>	<b>130 466 €</b>	<b>43 489 €</b>	<b>123 292 €</b>				
Véhicules - Frais de déplacement	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	500 €	1 500 €				
communication	1 333 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	667 €	2 000 €				
Postes - Télécommunications	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	500 €	1 500 €				
Assurances	2 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	3 000 €				
frais de sièges	49 597 €	74 396 €	76 288 €	78 259 €	80 307 €	82 382 €	84 484 €	86 669 €	88 838 €	90 979 €	93 339 €	95 486 €	31 829 €	84 675 €				
services bancaires et assimilés	333 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	167 €	500 €				
Criogest	3 320 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	4 980 €	1 660 €	4 980 €				
Traux et maîtrise d'ouvrage	33 333 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	3 333 €	13 636 €				
Normes ISO	6 667 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	3 333 €	10 000 €				
Honoraires CAC	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	500 €	1 500 €				
<b>Redevances Collectivité</b>	<b>285 501 €</b>	<b>423 187 €</b>	<b>428 865 €</b>	<b>434 776 €</b>	<b>440 922 €</b>	<b>447 147 €</b>	<b>453 453 €</b>	<b>460 007 €</b>	<b>466 513 €</b>	<b>472 937 €</b>	<b>480 018 €</b>	<b>486 459 €</b>	<b>162 153 €</b>	<b>454 026 €</b>				
Frais de contrôle	10 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €	15 000 €				
redevance fixe	123 333 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	61 667 €	185 000 €				
redevance variable	152 168 €	223 187 €	228 865 €	234 776 €	240 922 €	247 147 €	253 453 €	260 007 €	266 513 €	272 937 €	280 018 €	286 459 €	95 486 €	254 026 €				
<b>Impôts/taxes</b>	<b>5 333 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>2 667 €</b>	<b>8 000 €</b>														
Impôts locaux et taxes diverses (taxe foncière, CVAE, CFE)	5 333 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	2 667 €	8 000 €				
<b>Dotations / amortissements</b>	<b>363 043 €</b>	<b>544 564 €</b>	<b>536 553 €</b>	<b>528 119 €</b>	<b>529 241 €</b>	<b>509 896 €</b>	<b>500 061 €</b>	<b>489 710 €</b>	<b>478 817 €</b>	<b>542 355 €</b>	<b>413 206 €</b>	<b>59 164 €</b>	<b>19 721 €</b>	<b>466 517 €</b>				
Dotations aux amortissements - programme travaux	245 521 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	368 281 €	98 069 €	330 963 €				
droit d'entrée	10 189 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	15 284 €	- €	13 894 €				
Provisions GER	23 793 €	35 690 €	36 499 €	37 326 €	48 173 €	39 039 €	39 925 €	40 831 €	41 759 €	117 708 €	43 803 €	44 796 €	14 932 €	47 777 €				
frais financiers	83 540 €	125 310 €	116 490 €	107 228 €	97 504 €	87 293 €	76 572 €	65 314 €	53 494 €	41 083 €	28 051 €	14 368 €	4 789 €	73 882 €				
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>1 089 832 €</b>	<b>1 629 683 €</b>	<b>1 597 373 €</b>	<b>1 600 613 €</b>	<b>1 628 298 €</b>	<b>1 611 276 €</b>	<b>1 650 211 €</b>	<b>1 652 849 €</b>	<b>1 659 830 €</b>	<b>1 746 432 €</b>	<b>1 626 809 €</b>	<b>1 286 112 €</b>	<b>428 704 €</b>	<b>1 608 135 €</b>				
<b>Résultat courant avant impôt</b>	-	75 380 €	-	108 006 €	-	37 060 €	-	101 €	14 001 €	73 359 €	77 320 €	119 248 €	156 522 €	113 662 €	281 422 €	666 021 €	222 007 €	<b>123 388 €</b>
Impôt sur les sociétés	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 €	18 340 €	19 330 €	29 812 €	39 130 €	28 415 €	7						



Tarifs 2025	Euros H.T.	Euros T.T.C.
<b>A- Prestations minimum du service public</b>		
Crémation adulte	540,83 €	649,00 €
Indigent gratuit dans la limite de 10% des crémations effectuées à titre onéreux	Gratuit	Gratuit
Enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur inférieure à 1 mètre	185,71 €	222,85 €
Crémation de pièces anatomiques - conteneur réglementaire de longueur entre 1 m et 1m 50	210,76 €	252,91 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de 1,60 m de longueur et plus	540,83 €	649,00 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur entre 90 cm et 1m60	312,38 €	374,86 €
Crémation de restes mortels exhumés à la demande d'une famille - Reliquaire de longueur inférieur à 90 cm	156,18 €	187,42 €
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes - dans la limite de 10 reliquaires par an Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maxi 90 cm **	Gratuit	Gratuit
Crémation de relève collective de cimetière à la demande de la Ville de Nîmes - à partir du 11ème reliquaire par an Reliquaire poids maximum 80 kg ou longueur maxi 90 cm	246,74 €	296,09 €
Crémation de relève collective de cimetière à la demande d'une commune à l'extérieur de Nîmes Reliquaire poids maxi 80 kg ou longueur maximum 90 cm	540,83 €	649,00 €
<b>B- Autres prestations du service public</b>		
Accueil (personnel et portage)	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	0,00 €	0,00 €
Supplément pour le samedi après-midi	0,00 €	0,00 €
Location de case réfrigérée 24 h	24,95 €	29,94 €
Salon des retrouvailles pour une durée de 45 min à 1h (avec cérémonie)	0,00 €	0,00 €
Salon des retrouvailles pour une durée de 45 min à 1h (sans cérémonie)	50,09 €	60,11 €
<b>C- Prestations et matériels facultatifs pour moments de recueillement personnalisés</b>		
Location grande salle *	132,50 €	159,00 €
Emploi de la sonorisation seule	0,00 €	0,00 €
Programme musical seul	0,00 €	0,00 €
<b>D- Jardin du Souvenir</b>		
Dispersion des cendres à la pergola de dispersion	76,10 €	91,32 €
Ouverture et fermeture de case de columbarium	94,48 €	113,38 €
Enfouissement	108,92 €	130,70 €

\* Ce tarif comprend la mise à disposition gratuite du personnel pour la préparation, l'organisation et l'accompagnement du moment de recueillement

\*\* Le déléguéataire définira des modalités d'organisation qui permettront la réalisation de ces prestations sans désorganiser le service public et sans allonger les délais d'attente des familles.

# Programme des investissements prévisionnels

L'ensemble des biens de la délégation est amorti sur la durée du Contrat.

Le détail de l'investissement initial, d'un montant total de 4.096.999€ HT est présenté ci-après.

Plan d'investissement	€ HT valeur 2024	Durée d'amortissement	Amortissement annuel	VNC fin de contrat
<b>A- TRAVAUX</b>	<b>2 109 600,00 €</b>		<b>186 136,36 €</b>	- €
CHARPENTE	- €	11 ans	- €	- €
CLOTURE	4 300,00 €	11 ans	390,91 €	- €
COUVERTURE	33 100,00 €	11 ans	3 009,09 €	- €
CVC	202 200,00 €	11 ans	18 381,82 €	- €
DEMOLITION CURAGE	- €			
ELECTRICITE	70 100,00 €	11 ans	6 372,73 €	- €
ETANCHEITE	62 100,00 €			
GROS ŒUVRE	313 900,00 €	11 ans	28 536,36 €	- €
MENUIS EXT	105 400,00 €	11 ans	9 581,82 €	- €
MENUIS INT	69 900,00 €	11 ans	6 354,55 €	- €
PEINTURE	53 400,00 €	11 ans	4 854,55 €	- €
PLATRERIE / FAUX PLAFOND	120 600,00 €	11 ans	10 963,64 €	- €
PLOMBERIE	24 300,00 €	11 ans	2 209,09 €	- €
RAVALEMENT / BARDAGE	23 200,00 €	11 ans	2 109,09 €	- €
SOLS	36 700,00 €	11 ans	3 336,36 €	- €
SERRURERIE	21 600,00 €	11 ans	1 963,64 €	- €
TCE	- €	11 ans	- €	- €
RENOVATION EXISTANT	483 100,00 €	11 ans	43 918,18 €	- €
PHASAGE	- €	11 ans	- €	- €
VRD Voirie	240 350,40 €	11 ans	21 850,04 €	- €
VRD Terrassements	100 600,00 €	11 ans	9 145,45 €	- €
VRD Réseaux	32 100,00 €	11 ans	2 918,18 €	- €
VRD Espaces extérieurs	33 469,60 €	11 ans	3 042,69 €	- €
VRD Jardin cinéraire (puit + abris)	79 180,00 €	11 ans	7 198,18 €	- €
<b>B- EQUIPEMENTS ET MATERIEL</b>	<b>1 397 157,47 €</b>	<b>11</b>	<b>127 014,32 €</b>	- €
<b>C - HONORAIRES ET FRAIS DIVERS</b>	<b>422 121,60 €</b>	<b>10</b>	<b>42 212,16 €</b>	- €
1- Frais d'étude	159 495,20 €	10 ans	15 949,52 €	
2- Honoraires (MOE, SPS...)	193 716,00 €	10 ans	19 371,60 €	
3- Conformité	750,00 €	10 ans	75,00 €	
4- Impôts et taxes	31 800,00 €	10 ans	3 180,00 €	
5- Publication/Impression/Graphiste	12 100,00 €	10 ans	1 210,00 €	
6- Assurances	24 260,40 €	10 ans	2 426,04 €	
<b>D - DROITS D'ENTREE</b>	<b>168 120,00 €</b>	<b>11</b>	<b>15 283,64 €</b>	- €
<b>TOTAL COUT D'OPERATION HT</b>	<b>4 096 999,07 €</b>		<b>370 646,48 €</b>	- €
<b>TOTAL COUT D'OPERATION TTC</b>	<b>4 916 398,88 €</b>		- €	- €

Plan de financement	€ HT 2024
<b>A- FONDS PROPRES</b>	
Montant apporté en fonds propres	1 638 799,63 €
Taux de rémunération des fonds propres	2,06%
<b>B- EMPRUNTS</b>	
Montant emprunté	2 458 199,44 €
Durée d'emprunt (années)	11
Taux d'emprunt	5,00%

# Des investissements dont le financement est déjà garanti

## Le plan de financement : rénovation du crématorium

Le financement sera réalisé en partie grâce à un emprunt bancaire auprès d'un établissement français de premier plan (LCL ou BNP Paribas). Les charges financières présentées au Compte d'Exploitation Prévisionnel correspondent ainsi aux intérêts d'un financement souscrit aux conditions suivantes :

- 60% du montant total de l'investissement initial
- Durée d'emprunt de 11 ans
- Taux d'intérêt de 5%

SCF est par ailleurs en mesure de financer la rénovation de votre crématorium avec les fonds propres du Groupe Funecap, maison-mère de la Société des Crématoriums de France. C'est l'assurance pour la collectivité de voir ce projet aboutir grâce à la solidité du bilan du Groupe Funecap. Ces fonds pourraient ainsi être apportés à la société porteuse de projet sous forme de compte courant d'associé. Les intérêts seraient alors facturés selon les normes comptables du Groupe en respect des obligations légales : les comptes courants d'associés sont facturés au taux légal (2,06% actuellement).

Nous rappelons que depuis 2014, la Société des Crématoriums de France est une filiale à 100 % du Groupe Funecap, société au capital de 121 457 641 €. La Société des Crématoriums de France, grâce à la garantie financière de son actionnaire unique, peut, sans difficulté, financer les constructions et travaux de plusieurs crématoriums de grande qualité simultanés, pour des montants cumulés de près de 150 millions d'euros. A ce titre nous n'avons aucune condition suspensive de financement comme le prouve l'attestation du financeur du Groupe Funecap en Annexe.

## Le plan de financement : entretien correspondant à du GER

Par ailleurs, les investissements réalisés durant la concession (tels que le GER) seront financés via un apport en compte courant d'actionnaires.

### Annexe

- Lettre d'ICG concernant la disponibilité des fonds permettant le financement des opérations de construction de crématoriums



CRÉMATORIUMS  
DE FRANCE

## ANNEXE 11-B

**Voir les pièces 5.b et 5.b.1 de notre offre.**

---

La Société des Crématoriums de France

17 rue de l'Arrivée, 75015 PARIS - Tél. 03 28 49 29 29 - [message@crematoriums.fr](mailto:message@crematoriums.fr) - [www.crematoriums.fr](http://www.crematoriums.fr)  
SAS au capital de 4 668 980 € - SIRET 402 761 787 00124 - APE 9603Z

**GARANTIE BANCAIRE PAYABLE A PREMIERE DEMANDE**

garantissant la bonne réalisation des travaux d'extension

relatifs à un contrat de Concession de Service Public

**Garant :** \_\_\_\_\_

**Bénéficiaire** : Collectivité territoriale ayant conclu le contrat de concession de service public : **LA VILLE DE NÎMES**, 1 Pl. de l'Hôtel de ville, 30000 Nîmes

**Donneur d'ordre** : **LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE NÎMES**, Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° \_\_\_\_\_ RCS PARIS OU NÎMES - siège social : 17 rue de l'Arrivée 75015 Paris ou au 490 Rue Max Chabaud, 30000 Nîmes.

**Objet de la garantie** : bonne exécution des travaux d'extension du crématorium de Nîmes mis à la charge du Donneur d'ordre par le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation du crématorium de Nîmes (garantie prévue à l'article 23.1 du contrat de concession de service public).

**Contrat principal** : Contrat de concession de service public pour relatif à l'exploitation du crématorium de Nîmes situé au 490 Rue Max Chabaud, 30000 Nîmes signé le \_\_\_\_\_ entre la Ville de Nîmes et la SOCIETE DES CREMATORIUMS DE France à laquelle s'est substituée la SOCIETE DU CREMATORIUM DE NÎMES.

La référence au Contrat Principal a pour seul objet de rappeler les circonstances dans lesquelles est fournie la présente garantie et n'affecte en rien son caractère autonome, cette garantie étant régie par ses seules stipulations et par les dispositions de l'article 2321 du Code Civil.

**ENGAGEMENT du GARANT**

Le GARANT s'engage irrévocablement à payer à première demande écrite du Bénéficiaire tout montant par application des dispositions de l'article 2321 du Code civil, aux conditions et dans les limites fixées ci-après.

Le GARANT reconnaît que les engagements qu'il prend au titre de la présente garantie constituent des engagements qui lui sont propres et qui sont inconditionnels, autonomes et indépendants des engagements contractés par le Donneur d'ordre vis-à-vis du Bénéficiaire. En conséquence, le GARANT ne pourra opposer à la demande de paiement du Bénéficiaire aucune exception tenant au Contrat principal.

**Montant garantie** : Tout montant jusqu'à concurrence de la somme maximale en Euros de CENT QUATRE VINGT SEIZE QUATRE CENTS QUARANTE QUATRE euros (196.444 EUROS), en ce compris tous intérêts, frais et accessoires quelconques. En tant que de besoin, la garantie à hauteur du montant précité sera renouvelée annuellement sans imputation des sommes éventuellement libérées.

**Date d'effet de la garantie** : à compter de sa signature

**Expiration de la garantie** : La garantie prend fin à la plus tardive des deux dates suivantes : (i) un (1) an après la Date de Mise en Service, (ii) la levée de la dernière réserve.

**Mise en jeu de la garantie** : Sous peine d'irrecevabilité, par lettre recommandée avec AR à l'adresse indiquée en tête des présentes.

**Election de domicile du GARANT** : \_\_\_\_\_

**Droit applicable et compétence juridictionnelle** : Droit français et exclusivement tribunaux français

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE**  
**MAISON MERE**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

**LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 4 668 980 euros, dont le siège social est 17 rue de l'Arrivée – 75015, PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 402 761 787, représentée par son Président, **FUNECAP HOLDING**, représentée par son Président, **FUNECAP MANAGEMENT**, représentée par son Président **OPHRYS PARTNERS SAS**, elle-même représentée par son Président **Monsieur Xavier THOUMIEUX**, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « *l'Actionnaire Initial* »

**D'une part**

**Et :**

**LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE NÎMES**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social [sera fixé à l'adresse du Crématorium ou au 17 rue de l'Arrivée – 75015, PARIS, siège social de sa maison-mère], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NÎMES OU PARIS sous le numéro , représentée par son Directeur général adjoint, M. Cédric TROUBOUL, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « *la Société Dédiée* »

**D'autre part**

**La Société Dédiée et l'actionnaire initial étant ensemble dénommées « Les Parties »**

**AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

La SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE est titulaire de nombreux contrats de délégation de service public de crématoriums. Elle possède en la matière un savoir-faire très important ainsi que des personnels et des moyens hautement spécialisés dans le domaine de la construction d'un crématorium et de l'exploitation d'un service public de crémation (ci-après « **l'Actionnaire Initial** »).

La SOCIETE DU CREMATORIUM DE NÎMES, dont le capital a vocation à être détenu à 100% par l'Actionnaire Initial, est une société spécifiquement dédiée aux travaux d'extension et à l'exploitation du crématorium de Nîmes (ci-après la « **Société Dédiée** ») dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu avec la Ville de Nîmes en date du \_\_\_\_\_ (ci-après le « **Contrat** »).

Les Parties à la présente convention (ci-après les « **Parties** ») souhaitent que la Société Dédiée bénéficie de la part de la SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE (l'Actionnaire Initial) de l'assurance de pouvoir disposer, si besoin était, de toute l'assistance requise, sur un plan financier et sur un plan opérationnel, pour la parfaite exécution de l'intégralité des obligations mises à sa charge dans le cadre du Contrat.

\* \* \*

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Garantie d'assistance financière et opérationnelle**

Pendant toute la durée du Contrat, l'Actionnaire Initial garantit à la Société Dédiée qu'il lui fournira, à première demande de cette-dernière, de manière illimitée et inconditionnelle, tous les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à garantir la parfaite exécution par la Société Dédiée de l'intégralité des obligations mises à sa charge au titre de l'exécution du Contrat.

**Article 2 - Garantie solidaire**

L'Actionnaire Initial garantit à la Société Dédiée de façon irrévocable, illimitée et inconditionnelle, qu'il demeurera parfaitement et entièrement solidaire de tous les engagements mis à la charge de cette-dernière au titre de l'exécution du Contrat.

**Article 3 – Garantie en cas de manquement ou en cas de défaillance de la Société Dediée**

En cas de manquement de la Société Dediée à l'une de ses obligations ou engagements au titre du Contrat, l'Actionnaire Initial se substituera à cette-dernière afin d'assurer la prompte et complète exécution des obligations et engagements de faire mis à sa charge par le Contrat.

En cas de difficultés répétées de la Société Dediée (liquidation, mise en règlement judiciaire, perte de la moitié du capital, etc.), l'Actionnaire Initial reprendront directement à sa charge l'ensemble des droits et obligations mises à la charge de celle-ci au titre de l'exécution du Contrat.

**Article 5 – Durée**

La présente convention prend effet à sa date de signature et produira effet aussi longtemps que la Société Dediée sera titulaire du Contrat exécutoire.

A Paris, le XX/XX/XXXX

En 2 exemplaires

**LA SOCIETE DEDIEE**

**LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE  
NÎMES**

**Représentée par Cédric TROUBOUL**

**L'ACTIONNAIRE INITIAL**

**LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE  
FRANCE**  
**Représentée par Xavier THOUMIEUX**

## **GARANTIE BANCAIRE PAYABLE A PREMIERE DEMANDE**

**garantissant la bonne exécution d'un contrat de Concession de Service Public**

**Garant :** \_\_\_\_\_

**Bénéficiaire :** Collectivité territoriale ayant conclu le contrat de concession de service public : LA VILLE DE NÎMES, 1 Pl. de l'Hôtel de ville, 30000 Nîmes

**Donneur d'ordre :** LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE NÎMES, Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° RCS PARIS OU NÎMES - siège social : 17 rue de l'Arrivée 75015 Paris ou au 490 Rue Max Chabaud, 30000 Nîmes.\_\_\_\_\_ .

**Objet de la garantie :** bonne exécution de l'exploitation du crématorium de Nîmes, mis à la charge du Donneur d'ordre par le contrat de concession de service public pour l'exploitation du crématorium de Nîmes (garantie prévue à l'article 23.2 du contrat de concession).

**Contrat principal :** Contrat de concession de service public pour l'exploitation du crématorium de Nîmes situé au 490 Rue Max Chabaud, 30000 Nîmes signé le \_\_\_\_\_ entre la VILLE DE NÎMES et la SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE à laquelle s'est substituée .

La référence au Contrat Principal a pour seul objet de rappeler les circonstances dans lesquelles est fournie la présente garantie et n'affecte en rien son caractère autonome, cette garantie étant régie par ses seules stipulations et par les dispositions de l'article 2321 du Code Civil.

### **ENGAGEMENT du GARANT**

Le GARANT s'engage irrévocablement à payer à première demande écrite du Bénéficiaire tout montant par application des dispositions de l'article 2321 du Code civil, aux conditions et dans les limites fixées ci-après.

Le GARANT reconnaît que les engagements qu'il prend au titre de la présente garantie constituent des engagements qui lui sont propres et qui sont inconditionnels, autonomes et indépendants des engagements contractés par le Donneur d'ordre vis-à-vis du Bénéficiaire. En conséquence, le GARANT ne pourra opposer à la demande de paiement du Bénéficiaire aucune exception tenant au Contrat principal.

**Montant garantie :** Tout montant jusqu'à concurrence de la somme maximale en Euros de VINGT CINQ MILLE (25.000 EUROS), en ce compris tous intérêts, frais et accessoires quelconques. La garantie à hauteur du montant précité sera renouvelée annuellement sans imputation des sommes éventuellement libérées.

**Date d'effet de la garantie :** à compter de sa signature

**Expiration de la garantie :** Le présent engagement prendra fin à la date de fin normale ou anticipée du Contrat.

**Mise en jeu de la garantie :** Sous peine d'irrecevabilité, par lettre recommandée avec AR à l'adresse indiquée en tête des présentes.

**Election de domicile du GARANT :** \_\_\_\_\_

**Droit applicable et compétence juridictionnelle :** Droit français et exclusivement tribunaux français

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_